

# COI Focus

## GUINEE

### La situation politique liée à la crise constitutionnelle

25 mai 2020

Cedoca

Langue de l'original : français

#### DISCLAIMER:

Ce document COI a été rédigé par le Centre de documentation et de recherches (Cedoca) du CGRA en vue de fournir des informations pour le traitement des demandes individuelles de protection internationale. Il ne traduit aucune politique ni n'exprime aucune opinion et ne prétend pas apporter de réponse définitive quant à la valeur d'une demande de protection internationale. Il a été rédigé conformément aux lignes directrices de l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) et conformément aux dispositions légales en vigueur.

Ce document a été élaboré sur la base d'un large éventail d'informations publiques soigneusement sélectionnées dans un souci permanent de recoupement des sources. L'auteur s'est efforcé de traiter la totalité des aspects pertinents du sujet mais les analyses proposées ne visent pas nécessairement à l'exhaustivité. Si certains événements, personnes ou organisations ne sont pas mentionnés dans ce document, cela ne signifie pas qu'ils n'ont jamais existé.

Toutes les sources utilisées sont référencées de manière simplifiée dans les notes en bas de page. À la fin du document, une bibliographie reprend les références bibliographiques complètes. Les sources simplement consultées sont également reprises dans une liste. Dans des cas exceptionnels, la source n'est pas mentionnée nommément. En cas d'utilisation d'une information spécifique contenue dans ce document, il convient de citer la source telle que mentionnée dans la bibliographie.

La publication ou la diffusion du présent document est interdite sauf accord écrit du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides.

This COI-product has been written by Cedoca, the Documentation and Research Department of the CGRS, and it provides information for the processing of individual applications for international protection. The document does not contain policy guidelines or opinions and does not pass judgment on the merits of the application for international protection. It follows the Common EU Guidelines for processing country of origin information (April 2008) and is written in accordance with the statutory legal provisions.

The author has based the text on a wide range of public information selected with care and with a permanent concern for crosschecking sources. Even though the document tries to cover all the relevant aspects of the subject, the text is not necessarily exhaustive. If certain events, people or organisations are not mentioned, this does not mean that they did not exist.

All the sources used are briefly mentioned in a footnote and described in detail in a bibliography at the end of the document. Sources which have been consulted but which were not used are listed as consulted sources. In exceptional cases, sources are not mentioned by name. When specific information from this document is used, the user is asked to quote the source mentioned in the bibliography.

This document can only be published or distributed with the written consent of the Office of the Commissioner General for Refugees and Stateless Persons.



VERS UNE POLITIQUE DE MIGRATION PLUS INTÉGRÉE, GRÂCE AU FAMI

## Table des matières

<b>Liste des sigles utilisés.....</b>	<b>3</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>4</b>
<b>1. Principales formations d’opposition .....</b>	<b>5</b>
<b>2. Libertés .....</b>	<b>6</b>
<b>3. Origines de la crise constitutionnelle .....</b>	<b>7</b>
3.1. Enjeux d’une nouvelle constitution .....	7
3.2. Enjeux liés aux élections législatives .....	8
3.3. Revendications politiques.....	9
<b>4. Situation dans le contexte pré-électoral .....</b>	<b>10</b>
4.1. Actions menées par l’opposition.....	10
4.1.1. Octobre 2019.....	11
4.1.2. Novembre 2019 .....	13
4.1.3. Décembre 2019.....	14
4.1.4. Janvier 2020 .....	15
4.1.5. Février 2020 .....	16
4.1.6. Mars 2020 .....	16
4.2. Attitude des autorités et des forces de l’ordre.....	17
4.2.1. Usage de la force.....	17
4.2.2. Arrestations et disparitions .....	18
4.2.3. Poursuites judiciaires .....	20
4.2.4. Liberté d’expression.....	22
4.2.5. Prise en charge des blessés .....	22
4.2.6. Menaces et intimidations .....	23
4.2.7. Libertés individuelles.....	23
<b>5. Double scrutin et situation post-électorale.....</b>	<b>23</b>
5.1. Déroulement du double scrutin .....	23
5.2. Résultats .....	24
5.3. Situation post-électorale.....	25
5.3.1. Contestation des résultats .....	25
5.3.2. Violences et arrestations .....	26
<b>Résumé .....</b>	<b>28</b>
<b>Bibliographie .....</b>	<b>30</b>

## Liste des sigles utilisés

ABLOGUI	Association de blogueurs de Guinée
AI	Amnesty International
AVIPA	Association des victimes, parents et amis du 28 septembre 2009
BBC	British Broadcasting Corporation
BL	Bloc libéral
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CENI	Commission électorale nationale indépendante
CGRA	Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides
COD	Convergence de l’opposition démocratique
DW	Deutsche Welle
FAMI	Fonds européen pour l’asile, la migration et l’intégration
FIDEL	Force des intègres pour la démocratie et la liberté
FIDH	Fédération internationale pour les droits humains
FNDC	Front national pour la défense de la Constitution
GECI	Génération citoyenne
GRIP	Groupe de recherche et d’information sur la paix
HRW	Human Rights Watch
ICG	International Crisis Group
IRIS	Institut de relations internationales et stratégiques
OFPRA	Office français de protection des réfugiés et apatrides
OGDH	Organisation guinéenne de défense des droits de l’homme et du citoyen
OMCT	Organisation mondiale contre la torture
ONG	Organisation non gouvernementale
PA	Point d’appui
PADES	Parti des démocrates pour l’espoir
PEDN	Parti de l’espoir pour le développement national
RFI	Radio France internationale
RPG	Rassemblement du peuple de Guinée
RSF	Reporters sans frontières
UA	Union africaine
UFDG	Union des forces démocratiques de Guinée
UFR	Union des forces républicaines
UPG	Union pour le progrès de la Guinée

## Introduction

Le présent COI Focus a été réalisé avec l'aide du Fonds européen pour l'asile, la migration et l'intégration (FAMI). Il a pour objectif d'examiner la situation politique dans le contexte particulier lié à la crise constitutionnelle qui a émergé en 2019. Ce COI Focus porte sur la période comprise entre le 1<sup>er</sup> octobre 2019 et le 15 avril 2020, date de la proclamation officielle des résultats électoraux du double scrutin législatif et référendaire par la Cour constitutionnelle. La recherche documentaire a été clôturée le 8 mai 2020.

Les informations contenues dans ce document, qui ne prétend pas à l'exhaustivité, émanent principalement de la presse en ligne et de rapports publics de différentes instances internationales et organisations non gouvernementales (ONG). Le Cedoca se réfère également à des entretiens réalisés avec des interlocuteurs guinéens, lors d'une mission du Commissariat général aux réfugiés et aux apatrides (CGRA) réalisée à Conakry du 3 au 12 novembre 2019 dans un contexte de crispation politique très présent.

Ce rapport comporte cinq parties. La première partie brosse rapidement le paysage actuel de l'opposition guinéenne. La deuxième partie s'intéresse aux libertés dont jouissent les mouvements d'opposition en Guinée. La troisième partie revient sur les origines de la crise constitutionnelle et les revendications politiques de l'opposition. La quatrième partie présente d'une part, les principales actions menées par le mouvement contestataire en amont du double scrutin et décrit, d'autre part, l'attitude des autorités et des forces de l'ordre face aux activités de l'opposition. Enfin, la dernière partie fait le point sur le déroulement des élections et la situation post-électorale.

## 1. Principales formations d'opposition

Jusqu'en février 2019, l'opposition républicaine rassemblait les principaux partis politiques de l'opposition autour de Cellou Dalein Diallo, chef de file de l'opposition et président de l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG). Les différentes formations politiques qui la composaient ont tour à tour quitté cette coalition, laissant l'UFDG isolée<sup>1</sup>.

L'UFDG a conservé son statut de deuxième force politique du pays et de premier parti d'opposition lors des élections communales du 4 février 2018, mais elle est fragilisée depuis l'exclusion, en février 2016, de son ex-vice-président et membre fondateur, Bah Oury, lequel préside désormais l'UFDG-Renouveau<sup>2</sup>.

Le 22 février 2019, une autre coalition politique a vu le jour dans le camp de l'opposition : la Convergence de l'opposition démocratique (COD). Cette dernière réunit sept partis politiques qui pourraient, le moment venu, former une alliance électorale. La COD regroupe l'Union des forces républicaines (UFR) de Sydia Touré, le Parti de l'espoir pour le développement national (PEDN) de l'ex-premier ministre Lansana Kouyaté, l'UFDG-Renouveau, l'Union pour le progrès de la Guinée (UPG), le Parti des démocrates pour l'espoir (PADES), Génération citoyenne (GECI) et la Force des intègres pour la démocratie et la liberté (FIDEL)<sup>3</sup>.

Au-delà de ces différentes coalitions, au cours de la période concernée par la présente recherche, le collectif du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC) s'est révélé la formation la plus importante au sein de l'opposition.

Ce collectif a vu le jour le 3 avril 2019 pour s'opposer à la velléité du président Alpha Condé de briguer un troisième mandat. Il est composé par des organisations de la société civile, des syndicats et des partis politiques de l'opposition<sup>4</sup>. La vision unanime dans le camp de l'opposition que l'alternance du pouvoir doit être assurée lors de la présidentielle de 2020 est à la base du fondement du FNDC<sup>5</sup>.

D'après les propos de Sydia Touré, président de l'UFR, recueillis par Jeune Afrique en mai 2019, le FNDC est « une plateforme réunissant tous les Guinéens opposés à un éventuel troisième mandat du président sortant, même s'ils ne sont pas de l'opposition »<sup>6</sup>.

Plusieurs formations politiques issues de l'opposition ont adhéré au FNDC :

- l'UFDG de Cellou Dalein Diallo ;
- l'UFR présidé par Sydia Touré ;
- le PEDN présidé par Lansana Kouyaté ;
- le PADES du docteur Ousmane Kaba ;
- le Rassemblement guinéen pour le développement (RGD) dirigé par Abdoul Kabèlè Camara ;
- le Bloc libéral (BL) présidé par le docteur Faya Millimouno<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> Jeune Afrique (Barry D.), 14/05/2019, [url](#)

<sup>2</sup> Jeune Afrique (Barry D.), 14/05/2019, [url](#)

<sup>3</sup> Jeune Afrique (Barry D.), 14/05/2019, [url](#)

<sup>4</sup> UFDG, 04/04/2020, [url](#) ; TV5 monde, 08/10/2019, [url](#) ; Jeune Afrique (Barry D.), 14/05/2019, [url](#)

<sup>5</sup> Jeune Afrique (Barry D.), 14/05/2019, [url](#)

<sup>6</sup> Jeune Afrique (Barry D.), 14/05/2019, [url](#)

<sup>7</sup> UFDG, 04/04/2020, [url](#)

## 2. Libertés

Le rapport du département d'Etat américain de 2020 portant sur la situation des droits de l'homme en Guinée en 2019 indique que la loi et la Constitution prévoient la liberté de mouvement dans le pays ainsi que celle des voyages à l'étranger, de l'émigration et du rapatriement. Le rapport précise que le gouvernement respecte généralement ces droits<sup>8</sup>.

Les libertés d'association et de réunion ont valeur constitutionnelle dans le système de droit guinéen, même si les autorités apportent des restrictions à ces droits, selon ce même rapport<sup>9</sup>.

Les partis politiques de l'opposition disposent de la liberté de réunion et de la liberté d'expression. Leurs sièges respectifs sont situés à Conakry, ils sont visibles et connus de tous. La plupart des partis d'opposition ont un site Internet mis à jour régulièrement et/ou une page Facebook. La consultation du site Internet de l'UFDG et de l'UFR et de la page Facebook du PADES permet de constater que ces partis ne sont pas contraints à la clandestinité et mènent leurs activités librement, mis à part des restrictions relatives à l'organisation de certaines manifestations publiques (voir *infra*)<sup>10</sup>. Les partis politiques mènent leurs activités politiques sans entrave. Ainsi, les partis tiennent des assemblées générales, souvent hebdomadaires. Ils sont organisés en structures locales et en fédérations à l'extérieur qui mènent également leurs activités. Les dirigeants effectuent régulièrement des tournées à l'intérieur du pays et des voyages à l'étranger. Lors de la mission du CGRA à Conakry en novembre 2019, laquelle s'est déroulée dans un contexte politique tendu du fait de la crise constitutionnelle, le Cedoca a pu constater que les partis politiques continuaient à se réunir de façon libre. Ainsi par exemple, le Cedoca a rencontré, sans difficulté, une délégation de l'UFDG, le 5 novembre 2019, au lendemain d'événements violents qui ont touché des militants du parti. De même, le Cedoca a eu l'occasion de s'entretenir, malgré ce contexte de crise politique, avec des associations de la société civile, dont certaines sont membres du FNDC.

La loi guinéenne reconnaît le droit de manifester<sup>11</sup>, mais exige que les manifestants préviennent les autorités locales avant toutes marches ou rassemblements publics organisés. Les autorités locales ne peuvent interdire une manifestation prévue que s'il existe « un danger avéré pour l'ordre public »<sup>12</sup>.

En juillet 2018, une série de protestations de la part de partis politiques, de syndicats et d'autres groupes de la société civile, portant sur des élections locales qualifiées de frauduleuses, l'augmentation du prix du carburant et des revendications du secteur de l'enseignement ont débouché sur des incidents violents entre les manifestants et les forces de sécurité<sup>13</sup>. À la suite de ces violences, les autorités ont interdit *de facto* toutes les manifestations de rue, invoquant les risques pour la sûreté publique<sup>14</sup>.

Malgré cette interdiction, dans un communiqué du mois d'août 2019, le FNDC a affirmé qu'il utiliserait « tous les moyens conformes à la loi » pour s'opposer à tout amendement de la Constitution et à un projet de troisième mandat<sup>15</sup>.

Le rapport mondial 2020 de Human Rights Watch (HRW) portant sur les événements survenus en 2019 précisait au sujet de la liberté de réunion que le gouvernement « a en grande partie continué d'appliquer une interdiction des manifestations de rue datant de juillet 2018, invoquant des risques

---

<sup>8</sup> USDOS, 11/03/2020, [url](#)

<sup>9</sup> USDOS, 11/03/2020, [url](#)

<sup>10</sup> UFDG [site web], s.d., [url](#) ; UFR [site web], s.d., [url](#) ; PADES [Facebook profile], s.d., [url](#)

<sup>11</sup> Vision Guinée, 18/07/2018, [url](#)

<sup>12</sup> HRW, 03/10/2019, [url](#)

<sup>13</sup> HRW, 03/10/2019, [url](#)

<sup>14</sup> HRW, 03/10/2019, [url](#)

<sup>15</sup> FNDC, 30/08/2019, [url](#)

pour la sécurité publique » et que les « opposants à une nouvelle constitution ont été particulièrement visés par les interdictions de manifester »<sup>16</sup>.

En octobre 2019, HRW a dénoncé le fait que les restrictions au droit de manifester se sont amplifiées<sup>17</sup>. Le 18 octobre 2019, Corinne Dufka, directrice pour l'Afrique de l'Ouest à HRW, a constaté :

« Une interdiction totale des manifestations, l'arrestation arbitraire de dirigeants de la société civile et la dispersion violente de manifestants démontrent que le gouvernement est prêt à fouler aux pieds les droits humains pour écraser toute contestation »<sup>18</sup>.

À partir du mois de novembre 2019, les manifestations anti-constitution organisées par le FNDC sont tantôt autorisées par les autorités, tantôt interdites<sup>19</sup>. À plusieurs reprises, le FNDC a refusé de se plier à ces interdictions<sup>20</sup>. Dans la majeure partie des cas, les forces de sécurité sont appelées à disperser ces marches de protestation et procèdent à des arrestations des participants<sup>21</sup>.

Dans un document publié en novembre 2019, Amnesty International (AI) a observé également que « [l]es défenseurs des droits humains et les journalistes sont convoqués, détenus ou arrêtés par la police, uniquement parce qu'ils exercent leurs droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique »<sup>22</sup>. En outre, l'organisation notait que l'impunité reste importante dans le pays. De nombreuses plaintes ont été déposées par les familles des opposants tués pendant les manifestations mais ces dernières ne mènent que rarement à des poursuites judiciaires<sup>23</sup>. Cette préoccupation quant à l'impunité des actes commis par les forces de l'ordre et de sécurité dans le cadre des contestations contre le troisième mandat a également été relayée au Cedoca par la délégation de l'Organisation guinéenne de défense des droits de l'homme et du citoyen (OGDH) rencontrée lors d'une entrevue réalisée à Conakry le 6 novembre 2019 lors de la mission sur place du CGRA<sup>24</sup>.

## 3. Origines de la crise constitutionnelle

### 3.1. Enjeux d'une nouvelle constitution

La Constitution en vigueur en Guinée depuis le 7 mai 2010<sup>25</sup> a été adoptée alors que le pays sortait d'un régime militaire<sup>26</sup>. Dans un entretien accordé au journal Le Monde le 24 octobre 2019, le président Alpha Condé a expliqué que cette Constitution a été adoptée sans que le gouvernement ne soit associé à sa rédaction<sup>27</sup>. Pour la mouvance présidentielle, la réforme constitutionnelle entend s'adapter aux évolutions du pays et est justifiée par la volonté de « doter la Guinée d'une Constitution qui réponde aux besoins actuels sur les droits des femmes, la lutte contre les mutilations génitales féminines, la gratuité de la scolarité, l'écologie, la répartition des revenus de l'État »<sup>28</sup>.

---

<sup>16</sup> HRW, 14/01/2020, [url](#)

<sup>17</sup> HRW, 18/10/2019, [url](#)

<sup>18</sup> HRW, 18/10/2019, [url](#)

<sup>19</sup> Vision Guinée, 13/11/2019, [url](#) ; HRW, 19/02/2020, [url](#)

<sup>20</sup> Vision Guinée, 13/11/2019, [url](#)

<sup>21</sup> HRW, 19/02/2020, [url](#)

<sup>22</sup> AI, 13/11/2019, [url](#)

<sup>23</sup> AI, 13/11/2019, [url](#)

<sup>24</sup> OGDH, entretien, Conakry, 06/11/2019

<sup>25</sup> BBC (Lo N. K.), 29/02/2020, [url](#)

<sup>26</sup> GRIP, 28/02/2020, [url](#)

<sup>27</sup> Le Monde, 24/10/2020, [url](#)

<sup>28</sup> BBC (Lo N. K.), 29/02/2020, [url](#)

Au contraire, dans le camp de l'opposition, le projet de modification de la Constitution est perçu comme une « manipulation en vue de permettre au président Alpha Condé de briguer un troisième mandat lors de la présidentielle d'octobre 2020, alors que la constitution de 2010 ne le lui permet pas »<sup>29</sup>.

En effet, le président Alpha Condé, dont le deuxième mandat s'achève en octobre 2020, a souvent contesté la pertinence de limiter à deux le nombre de mandats présidentiels possibles en Guinée. Il n'était cependant jamais allé jusqu'à envisager une révision de la Constitution. Or, le 4 septembre 2019, Alpha Condé a mandaté le premier ministre, Ibrahima Kassory Fofana, afin de mener des consultations sur une possible révision de la Constitution. Ce faisant, le président Condé a davantage encore accrédité l'intention qui lui était prêtée de se porter candidat à sa propre succession<sup>30</sup>. Les consultations ont été boycottées par les principaux partis d'opposition<sup>31</sup>.

En décembre 2019, le texte de la proposition de nouvelle Constitution a été rendu public. Si la Constitution actuelle précise que « en aucun cas, nul ne peut exercer plus de deux mandats présidentiels, consécutifs ou non », l'article 40 du nouveau texte constitutionnel, soumis à référendum, fait passer le mandat présidentiel de cinq à six ans, « renouvelable une fois ». En outre, selon une autre modification apportée dans le nouveau texte, il n'est pas spécifiquement interdit au président de la République d'avoir une activité partisane, comme c'est le cas dans la Constitution actuelle<sup>32</sup>.

Selon le politologue Kabinet Fofana qui s'est confié à Radio France internationale (RFI) dans un article publié le 5 février 2020, le texte est ambigu :

« Dans la Constitution de 2010, il est clairement dit que 'nul ne peut faire plus de deux mandats présidentiels, consécutifs ou non'. Lorsque vous êtes avez été élu et réélu, vous n'avez plus la possibilité de revenir exercer la charge présidentielle alors que le projet de nouvelle Constitution n'est pas ferme là-dessus et n'est pas assez impératif sur la question. Ce qui laisse croire à bon nombre de personnes, notamment à l'opposition que cela laisse entrevoir la possibilité pour un ancien président de revenir après se présenter sous la bannière d'un parti politique »<sup>33</sup>.

La mouvance présidentielle avait jusqu'au 21 avril 2020 pour faire adopter le nouveau texte constitutionnel, car tout changement de constitution à moins de six mois d'un scrutin présidentiel est interdit par la charte sur la démocratie de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union africaine (UA)<sup>34</sup>.

Pour parvenir à cette nouvelle constitution, le président Condé avait deux options : passer par la voie parlementaire ou soumettre son projet de réforme constitutionnelle à un référendum populaire. C'est cette dernière option qui a été retenue. Pour être adopté, le texte doit récolter plus de 50 % des suffrages exprimés<sup>35</sup>.

### 3.2. Enjeux liés aux élections législatives

D'après un article du Groupe de recherche et d'information sur la paix (GRIP) publié le 28 février 2020, les élections législatives, souvent reportées, sont également une source de mécontentement. Cette source indique que l'UFR, parti d'opposition, soupçonne le président Condé de préparer la « pire des élections » afin de s'assurer une majorité à l'Assemblée nationale<sup>36</sup>.

<sup>29</sup> BBC (Lo N. K.), 29/02/2020, [url](#)

<sup>30</sup> Le Figaro avec AFP, 07/10/2019, [url](#)

<sup>31</sup> TV5 Monde, 08/10/2019, [url](#) ; HRW, 03/10/2019, [url](#)

<sup>32</sup> Jeune Afrique (Barry D.), 20/12/2019, [url](#)

<sup>33</sup> RFI, 05/02/2020, [url](#)

<sup>34</sup> Jeune Afrique, 01/03/2020, [url](#)

<sup>35</sup> Jeune Afrique (Diallo F.), 31/01/2020, [url](#)

<sup>36</sup> GRIP, 28/02/2020, [url](#)

En outre, en pleine crise contestataire visant à s'opposer à l'intention prêtée au président de briguer un troisième mandat, le scrutin a été repoussé à plusieurs reprises. Initialement prévu en septembre 2018, les élections législatives ont subi plusieurs reports : les dates du 28 décembre 2019<sup>37</sup>, du 4 février 2020, puis du 16 février 2020, du 1<sup>er</sup> mars 2020<sup>38</sup>, du 15 mars 2020 ont tour à tour été annoncées<sup>39</sup>. Après un ultime report, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) a décidé que le double scrutin aura lieu le 22 mars 2020<sup>40</sup>.

Le 3 février 2020, le président guinéen a annoncé par un décret présidentiel que le scrutin législatif sera couplé au référendum sur la nouvelle Constitution<sup>41</sup>.

Selon Abdouramane Sanoh, coordinateur du FNDC, dont les propos sont rapportés par RFI le 5 février 2020, les législatives représentent une opportunité pour faire passer le référendum :

« L'enjeu, pour lui [le président Alpha Condé], ce n'est pas les législatives mais en entraînant les gens aux législatives et en faisant le couplage, c'est de faire voter pour une nouvelle Constitution. Ce qui lui permettrait de mettre tout à plat et de se présenter à la prochaine élection présidentielle »<sup>42</sup>.

### 3.3. Revendications politiques

L'opposition a rapidement annoncé son intention de ne pas participer au scrutin référendaire. Ainsi notamment, lors d'une rencontre avec le Cedoca le 5 novembre 2019 dans les bureaux du parti à Hamdallaye, les représentants de l'UFDG ont affirmé être opposés au « passage en force » opéré par le gouvernement pour faire voter un référendum constitutionnel et n'acceptera pas le troisième mandat<sup>43</sup>. L'UFDG a réitéré ces propos à Jeune Afrique le 31 janvier 2020<sup>44</sup>. Le FNDC a averti le 5 février 2020 qu'il irait « jusqu'au bout » pour empêcher le référendum<sup>45</sup>. Un article de la British Broadcasting Corporation (BBC) du 29 février 2020 explique que pour l'opposition, ce référendum est une « manipulation en vue de permettre au président Alpha Condé de briguer un troisième mandat lors de la présidentielle d'octobre 2020, alors que la constitution de 2010 ne le lui permet pas »<sup>46</sup>.

De même, s'agissant des élections législatives, l'opposition affirme qu'elle n'y prendra part que si certaines conditions sont remplies<sup>47</sup>. Parmi ces conditions, l'opposition souhaite « un recensement correct et intégral du corps électoral ainsi que le remplacement du président de la CENI, de même que l'abandon par le président de la république du projet de changement de Constitution »<sup>48</sup>.

Selon le GRIP, la constitution du fichier électoral est au centre des polémiques parce qu'il sera également utilisé pour le futur scrutin présidentiel<sup>49</sup>. Dans un article du 21 janvier 2020, RFI indique que l'opposition évoque un fichier électoral ne correspondant pas à la démographie du pays, la crainte de voir y figurer de nombreux doublons, l'enrôlement d'un nombre important de mineurs dans les fichiers pro-gouvernementaux, etc. De son côté, la CENI assure avoir pris les mesures nécessaires pour que

<sup>37</sup> RFI, 22/10/2019, [url](#) ; ICG, 12/11/2019, [url](#) ; TV5 Monde, 24/09/2019, [url](#)

<sup>38</sup> RFI, 04/02/2020, [url](#) ; Jeune Afrique, 04/02/2020, [url](#)

<sup>39</sup> Jeune Afrique, 01/03/2020, [url](#) ; ICG, 29/03/2020, [url](#)

<sup>40</sup> RFI, 11/03/2020, [url](#)

<sup>41</sup> ICG, 29/03/2020, [url](#)

<sup>42</sup> RFI, 05/02/2020, [url](#)

<sup>43</sup> UFDG, entretien, Conakry, 05/11/2019

<sup>44</sup> Jeune Afrique (Diallo F.), 31/01/2020, [url](#)

<sup>45</sup> ICG, 29/03/2020, [url](#) ; Le Monde Afrique, 06/02/2020, [url](#)

<sup>46</sup> BBC (Lo N.K.), 29/02/2020, [url](#)

<sup>47</sup> France Info, 09/01/2020, [url](#) ; ICG, 15/01/2020, [url](#) ; RFI, 08/01/2020, [url](#)

<sup>48</sup> RFI, 23/12/2019, [url](#)

<sup>49</sup> GRIP, 28/02/2020, [url](#)

chaque électeur puisse se présenter auprès des structures chargées de l'enrôlement<sup>50</sup>. Le FNDC conteste le nombre d'électeurs recensés par la CENI : « Pour nous, il est impossible que la Ceni ait pu comptabiliser 8 millions d'électeurs sur une population de 12 millions de Guinéens »<sup>51</sup>.

Les principaux partis de l'opposition ont pris la décision de ne pas participer aux élections législatives. En effet, l'UFDG de Cellou Dalein Diallo et l'UFR de Sidya Touré n'ont pas déposé leurs candidatures auprès de la CENI, le 27 décembre 2019<sup>52</sup>. Dans un article publié par RFI le 8 janvier 2019, Cellou Dalein Diallo, chef de file de l'opposition, explique : « [L]’opposition ne participera pas à cette élection, tant que les élections locales qui ont été suspendues ne sont pas achevées ; tant que le fichier [électoral] ne sera pas assaini, et tant qu’il y a un président de la Ceni, dont la partialité est notoirement établie »<sup>53</sup>.

En outre, le coordinateur national du FNDC, Abdourahmane Sanoh, estime que le couplage des deux scrutins (législatives et référendum) n'est qu'une « astuce pour amener davantage de personnes aux urnes »<sup>54</sup>.

Pour le RPG arc-en-ciel (parti présidentiel), ce boycott des principaux partis de l'opposition est « un alibi puisqu'ils savent qu'ils n'ont aucune chance face au RPG arc-en-ciel qui va rafler nombre de sièges à l'Assemblée »<sup>55</sup>.

Ces différents éléments ont nourri un « potentiel contestataire au sein de l'opposition et de la population » qui réclament une alternance démocratique, selon le GRIP. Ce dernier ajoute que « [L]es tensions politiques ont finalement entraîné des manifestations durement réprimées risquant, à terme, d'activer un cycle de répression »<sup>56</sup>.

## 4. Situation dans le contexte pré-électoral

### 4.1. Actions menées par l'opposition

Le lundi 7 octobre 2019, le FNDC a lancé un appel à manifester à partir du 14 octobre à l'encontre de l'ambition prêtée au président Alpha Condé de briguer un troisième mandat<sup>57</sup>. Le Front recommande aux compagnies minières, banques, usines, stations-service et aux autres entreprises publiques et privées de « suspendre toute activité durant les manifestations, en vue d'éviter tout incident dommageable »<sup>58</sup>.

La route Le Prince reliant le rond-point de Hamdallaye au quartier Kagbelen, en passant par Bambéto et Cosa est considérée comme étant le « centre de toutes les contestations sociopolitiques » à Conakry<sup>59</sup>. Lors de la mission effectuée à Conakry en novembre 2019, en période de contestations pré-électorales, le Cedoca s'est entretenu avec plusieurs interlocuteurs au sujet de cet axe routier, notamment avec le bureau politique de l'UFDG<sup>60</sup>, la direction de l'OGDH<sup>61</sup> et une organisation de la

<sup>50</sup> RFI, 21/01/2020, [url](#)

<sup>51</sup> Jeune Afrique (Diallo F.), 31/01/2020, [url](#)

<sup>52</sup> Jeune Afrique (Diallo F.), 07/01/2020, [url](#)

<sup>53</sup> RFI, 08/01/2020, [url](#)

<sup>54</sup> Le Monde Afrique, 06/02/2020, [url](#)

<sup>55</sup> Jeune Afrique (Diallo F.), 07/01/2020, [url](#)

<sup>56</sup> GRIP, 28/02/2020, [url](#)

<sup>57</sup> TV5 monde, 08/10/2019, [url](#) ; Le Figaro avec AFP, 07/10/2019, [url](#)

<sup>58</sup> TV5 monde, 08/10/2019, [url](#)

<sup>59</sup> Guinée actuelle (Diallo A. O.), 15/11/2018, [url](#)

<sup>60</sup> UFDG, entretien, Conakry, 05/11/2019

<sup>61</sup> OGDH, entretien, Conakry, 06/11/2019

société civile qui ne souhaite pas être citée pour des raisons de sécurité<sup>62</sup>. La dénomination de cet axe dépend, d'après eux, des affinités politiques de celui qui en parle : il est appelé « axe du mal » par les partisans de la mouvance présidentielle et « axe de la démocratie » par les sympathisants de l'opposition<sup>63</sup>. A Conakry, les actions de contestation liées à la crise constitutionnelle ont été principalement menées sur cet axe, même si les autorités ne les y autorisent que rarement.

Depuis le début des manifestations, rapporte HRW, les manifestants ont lancé des pierres et d'autres projectiles en direction des policiers et des gendarmes. Les forces de l'ordre ont répliqué par la force, usant de gaz lacrymogènes et tirant parfois à balles réelles sur les militants de l'opposition<sup>64</sup>.

Cette partie mentionne la plupart des actions menées par l'opposition au cours de la période concernée. Elle ne se veut toutefois pas entièrement exhaustive.

#### 4.1.1. Octobre 2019

Le 4 octobre 2019, trois semaines de consultations orchestrées par le premier ministre Kassory Fofana dans le but d'échanger sur l'opportunité d'une nouvelle constitution se sont achevées. Néanmoins, la quasi-totalité de l'opposition et une large partie de la société civile n'ont pas souhaité se joindre à ces réunions, estimant qu'il s'agissait d'une « mascarade » et qu'une nouvelle constitution a pour but d'imposer un troisième mandat présidentiel<sup>65</sup>. À la suite de ces consultations, les députés de l'opposition ont d'ailleurs signalé qu'ils cessaient jusqu'à nouvel ordre de participer aux travaux de l'Assemblée nationale<sup>66</sup>.

Le 7 octobre 2019, une déclaration officielle émanant du FNDC appelle les Guinéens à se mobiliser largement à partir du lundi 14 octobre 2019, sur le territoire national et à l'étranger<sup>67</sup>.

Le 14 octobre 2019, Jeune Afrique relate les événements de la journée en indiquant que l'appel à manifester contre la réforme constitutionnelle a été largement suivi dans la capitale et dans plusieurs villes du pays. La ville de Conakry était paralysée : la plupart des commerces sont restés fermés ainsi que les banques et les stations-services et la circulation dans la ville a été largement ralentie<sup>68</sup>. D'après les propos recueillis par Jeune Afrique auprès d'une source proche de la présidence, ces manifestations « n'avaient fait l'objet d'aucune demande préalable d'autorisation de la part des organisateurs auprès des autorités compétentes, avec mention de l'horaire et des itinéraires »<sup>69</sup>. Dans la matinée, la police et la gendarmerie ont interdit l'accès aux domiciles de Cellou Dalein Diallo, leader de l'UFDG et de Sidya Touré, président de l'UFR<sup>70</sup>. Des affrontements ont éclaté entre les manifestants et les forces de l'ordre déployées en nombre. Les autorités ont fait usage de canons à eau dans la capitale<sup>71</sup>. Dans un article du 14 octobre 2019, le site guinéen d'informations en ligne Africa Guinée explique que :

« A Hamdallaye, le PA [point d'appui] a été incendié par des manifestants en colère tandis que celui qui se trouve à Koloma marché a quasiment subi le même sort. Ce dernier aussi a été détruit. Dans les heurts, il y a eu des blessés suivis d'arrestations. Les PA qui se trouvent au carrefour T5 et à Sonfonia ont également été la cible d'attaques »<sup>72</sup>.

<sup>62</sup> Organisation de la société civile, entretien, Conakry, 08/11/2019

<sup>63</sup> Voir aussi : Guinée actuelle (Diallo A. O.), 15/11/2018, [url](#)

<sup>64</sup> HRW, 19/02/2020, [url](#)

<sup>65</sup> RFI, 05/10/2019, [url](#) ; DW, 14/10/2019, [url](#)

<sup>66</sup> DW, 14/10/2019, [url](#)

<sup>67</sup> Guinée News, 07/10/2019, [url](#)

<sup>68</sup> Jeune Afrique (Barry D., Diallo F.), 14/10/2019, [url](#)

<sup>69</sup> Jeune Afrique (Barry D., Diallo F.), 14/10/2019, [url](#)

<sup>70</sup> Jeune Afrique (Barry D., Diallo F.), 14/10/2019, [url](#)

<sup>71</sup> Jeune Afrique (Barry D., Diallo F.), 14/10/2019, [url](#)

<sup>72</sup> Africa Guinée, 14/10/2019, [url](#)

Selon un article de RFI, à 16h00, les affrontements se poursuivaient encore en banlieue de Conakry, notamment au carrefour de Bambeto où les manifestants lançaient des pierres contre les forces de l'ordre qui répliquaient par des tirs de gaz lacrymogènes<sup>73</sup>.

Un article publié par RFI le 21 octobre 2019 décrit la situation dans les autres villes du pays le 14 octobre :

« C'est à Mamou dans [sic] centre du pays que les affrontements semblent avoir été les plus violents. Le bilan fait état de deux morts par balles dont un gendarme. Des informations font état du saccage de certains bureaux du gouvernement. Ce que dément formellement le gouverneur, évoquant seulement la casse de cinq véhicules. 42 personnes attendent en prison leur jugement.

Les marches se sont d'abord déroulées sans incidents à Labé dans le nord, avant de 'dégénérer' le mercredi. Le gouverneur a fait appel à l'armée qui garde désormais les bâtiments administratifs et patrouille à la nuit tombée. Dix personnes ont été condamnées à six mois avec sursis.

À Kankan, les militants de l'UFR accusent ceux du parti au pouvoir d'avoir 'saccagé' leur permanence. Six prévenus ont été relaxés mais resteraient en détention selon leur avocat. Une douzaine d'arrestations également à Faranh [Farannah], selon le FNDC, huit à Kindia.

Dans la région minière de Boké, les jeunes ont érigé des barricades çà et là. Dix-neuf arrestations selon le procureur, cinq relaxes et sept peines de prison avec sursis ont déjà été prononcées.

Du côté de Nzérékoré, souvent sujette à des tensions intercommunautaires, la ville est malgré tout restée calme »<sup>74</sup>.

D'après les informations relayées par l'ONG International Crisis Group (ICG), les marches de contestation du 14 octobre 2019 ont rassemblé des milliers de personnes dans la capitale Conakry et dans les capitales régionales Boké (ouest), Labé (centre) et Mamou (centre)<sup>75</sup>.

D'après un bilan officiel communiqué par le général Bouréma Condé, ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation, il y a deux morts : « Mamadou Lamarana Barry, résident à Sonfonia (Conakry), dont les circonstances du décès restent à élucider ; et Margis Mamadou Yéro Bah, gendarme, tué par balle à Mamou ». Le communiqué indique également « des blessés » et « plusieurs arrestations » dans la région spéciale de Conakry, « principalement dans la Commune de Ratoma et celle de Labé »<sup>76</sup>. Dans un document du 14 octobre 2019, AI renseigne que les groupes locaux de défense des droits humains qui ont observé les manifestations du 14 octobre ont quant à eux signalé « au moins quatre morts par balle et plusieurs blessés par munitions réelles à Sonfonia et Wanindara, deux quartiers de la capitale, Conakry »<sup>77</sup>.

Le 15 octobre 2019, une deuxième journée de manifestations lancée par le FNDC a pris place. Africa Guinée fait état de nouvelles violences bien que la mobilisation ait été moindre que la veille. Ainsi, selon Africa Guinée, des jeunes ont incendié des pneus et monté des barrages en plusieurs endroits sur l'autoroute Le Prince. Les forces de l'ordre ont usé de gaz lacrymogènes pour ramener le calme<sup>78</sup>.

Le 23 octobre 2019, c'est au tour des femmes de se mobiliser à l'occasion d'une marche blanche pacifique autorisée pour s'indigner contre les assassinats commis lors des manifestations des jours précédents. Selon différents articles de presse, la marche qui a débuté du rond-point de Hamdallaye jusqu'au stade du 28 septembre et largement encadrée par les forces de l'ordre s'est déroulée sans

<sup>73</sup> RFI, 14/10/2019, [url](#)

<sup>74</sup> RFI, 21/10/2019, [url](#)

<sup>75</sup> ICG, 12/11/2019, [url](#)

<sup>76</sup> Jeune Afrique (Barry D., Diallo F.), 14/10/2019, [url](#)

<sup>77</sup> AI, 14/10/2019, [url](#)

<sup>78</sup> Africa Guinée, 15/10/2019, [url](#)

incidents. Les participantes, vêtues de blanc en signe de deuil, sont issues des partis politiques, de la société civile, ou encore des mères et membres des familles des victimes des violences. Elles dénoncent les exactions des forces de l'ordre, réclament la libération des militants du FNDC arrêtés quelques jours plus tôt (voir point 4.2.2. pour plus de détails) et exigent que les autorités guinéennes prennent des mesures visant à l'identification et la traduction devant les tribunaux des auteurs et commanditaires des crimes commis lors des manifestations<sup>79</sup>.

Le 24 octobre 2019, une nouvelle marche autorisée par le gouvernement est organisée par le FNDC<sup>80</sup>. Selon ICG, elle a mobilisé des milliers de personnes à Conakry<sup>81</sup>. Initialement prévu sur l'autoroute Fidel Castro, l'itinéraire a été modifié par les autorités pour finalement être autorisé sur les ronds-points Tannerie, Aéroport, Bambéto, Hamdallaye, jusqu'à l'esplanade du 28 septembre<sup>82</sup>. D'après RFI, qui décrit l'événement dans un article du 24 octobre 2019, la manifestation s'est déroulée sans heurts :

« Les motos pétaradent en tête de cortège suivies d'une impressionnante foule colorée de rouge, en signe de colère et de révolte. Ils seraient environ un million selon les organisateurs, 30 000 selon un communiqué officiel du gouvernement et 500 000 tout au plus selon une source sécuritaire. [...] Depuis le toit ouvrant de leurs 4x4, les leaders de l'opposition politique, Sidya Touré, Kabèlè Camara et Cellou Dalein Diallo adressent de grands gestes à leurs militants. Ce dernier se félicite d'une démonstration de force sans heurts ni violences »<sup>83</sup>.

ICG alerte néanmoins que les forces de sécurité ont tenté de disperser les manifestants à Conakry par la force, y compris à l'aide de balles réelles<sup>84</sup>.

Le 30 octobre 2019 devaient être enterrées les victimes des manifestations de la semaine du 14 octobre. Différents articles de presse indiquent que, dans la matinée, des leaders du FNDC accompagnés de militants se sont rendus à la morgue de l'hôpital Ignace Deen pour récupérer les dépouilles des victimes. Mais vers 10 heures, tous les accès menant à la morgue ont été bouclés par un dispositif sécuritaire renforcé. Les partisans du FNDC ont dû rebrousser chemin, sans incidents<sup>85</sup>. Le site d'informations en ligne Guinée matin explique dans un article du 30 octobre 2019 que les autorités ont signalé aux leaders du FNDC et aux familles des victimes que les autopsies des corps n'étaient pas encore achevées<sup>86</sup>.

ICG relaye le bilan des événements qui se sont déroulés au mois d'octobre 2019 du point de vue des autorités d'une part et de l'opposition d'autre part. Ainsi, selon le gouvernement, neuf manifestants ont été tués depuis le 14 octobre 2019, dont huit à Conakry. Le FNDC a quant à lui déclaré que la police avait tué dix personnes, en avait blessé 70 et en avait arrêté 200 depuis cette date<sup>87</sup>.

#### 4.1.2. Novembre 2019

La mission du Cedoca organisée en 2019 s'est déroulée à Conakry du 3 au 12 novembre, soit dans le contexte décrit dans cette partie. Le Cedoca a pu constater que la ville de Conakry vivait au rythme des contestations et a été contraint de postposer des entretiens en raison de l'insécurité dans certains quartiers et de la difficulté de se déplacer dans la ville.

<sup>79</sup> Kalenews, 23/10/2019, [url](#) ; RFI, 24/10/2019, [url](#)

<sup>80</sup> Kalenews, 23/10/2019, [url](#)

<sup>81</sup> ICG, 12/11/2019, [url](#)

<sup>82</sup> Kalenews, 23/10/2019, [url](#) ; Le Monde, 24/10/2019, [url](#)

<sup>83</sup> RFI, 24/10/2019, [url](#)

<sup>84</sup> ICG, 12/11/2019, [url](#)

<sup>85</sup> Africa Guinée, 30/10/2019, [url](#) ; Guinée matin, 30/10/2019, [url](#)

<sup>86</sup> Guinée matin, 30/10/2019, [url](#)

<sup>87</sup> ICG, 12/11/2019, [url](#)

Ainsi, le lundi 4 novembre 2019, un article de France 24 explique que des incidents ont été enregistrés à Conakry en marge du cortège funéraire organisé pour accompagner les cercueils des onze victimes des violences des marches du FNDC du mois d'octobre entre l'hôpital, où les familles et l'opposition ont récupéré les corps, et la mosquée, où était prévue une prière avant l'inhumation au cimetière<sup>88</sup>. Selon les informations relayées par RFI, le bilan est de deux morts et de plusieurs blessés<sup>89</sup>. Parmi les blessés, selon un article d'Africa Guinée, Malado Diallo, le responsable financier de l'UFDG, a été touché par un tir de grenade lacrymogène. Deux éléments de la garde rapprochée de Cellou Dalein Diallo ont également été atteints : Diouma Dalein Diallo a été légèrement blessé à l'épaule par une grenade lacrymogène tandis que Thierno Mamadou Barry a été grièvement blessé au genou. En outre, Africa Guinée précise qu'une personne a perdu la vie et que plusieurs blessés, dont certains par balles, ont été dénombrés<sup>90</sup>. Selon HRW, les participants au cortège funéraire ont lancé des pierres et d'autres projectiles en direction des forces de l'ordre<sup>91</sup>.

Lors de la mission, le 5 novembre 2019, le Cedoca a échangé avec une délégation de l'UFDG sur les événements de la veille. Les représentants de l'UFDG rencontrés ont exprimé leur ressenti que les autorités ont manqué de respect pour les dépouilles des victimes et ont déploré le fait que de nouveaux morts ont été recensés alors qu'ils souhaitaient enterrer leurs morts « sans faire d'histoire ». En outre, les tirs de gaz lacrymogène sur le cimetière par les forces de l'ordre sont perçus, selon les dires des représentants de l'UFDG rencontrés, comme une provocation des autorités<sup>92</sup>.

Le 7 novembre 2019, une nouvelle marche organisée par le FNDC a eu lieu à Conakry, à Mamou et à Boké pour protester contre un éventuel troisième mandat du président Alpha Condé. RFI explique dans un article du 8 novembre 2019 qu'à Conakry, la foule vêtue de rouge a marché entre le rond-point de la Tannerie et le stade du 28 septembre, en présence de Sydia Touré<sup>93</sup>.

Selon les informations de RFI, des heurts ont été enregistrés lors de la manifestation du FNDC le 14 novembre 2019 alors que les participants tentaient de s'éloigner de l'itinéraire autorisé. Les organisateurs font état de trois personnes tuées par balles dans la soirée lors d'expéditions punitives dans la commune de Ratoma. Les autorités évoquent de leur côté un mort touché par des projectiles et trois policiers blessés<sup>94</sup>.

Le 26 novembre 2019, un nouveau cortège a défilé dans Conakry pour protester contre une révision éventuelle de la Constitution. L'itinéraire prévu entre le rond-point de la Tannerie et le stade du 28 septembre a été respecté et la marche s'est déroulée sans incident, d'après un article de RFI paru le 27 novembre 2019<sup>95</sup>.

#### 4.1.3. Décembre 2019

Selon les informations d'ICG, lors du cortège funèbre du 6 décembre 2019 organisé à Conakry pour huit manifestants ayant trouvé la mort dans des affrontements avec les autorités, des heurts ont éclaté entre les manifestants et les forces de sécurité, causant le décès d'un manifestant<sup>96</sup>.

<sup>88</sup> France 24, 04/11/2019, [url](#)

<sup>89</sup> RFI, 04/11/2019, [url](#)

<sup>90</sup> Africa Guinée, 04/11/2019, [url](#)

<sup>91</sup> HRW, 06/11/2019, [url](#)

<sup>92</sup> UFDG, entretien, Conakry, 05/11/2019

<sup>93</sup> RFI, 08/11/2019, [url](#)

<sup>94</sup> RFI, 15/11/2019, [url](#)

<sup>95</sup> RFI, 27/11/2019, [url](#)

<sup>96</sup> ICG, 15/01/2020, [url](#) ; RFI, 06/12/2019, [url](#)

Le 10 décembre 2019, un article de RFI indique qu'une manifestation appelée par le FNDC a relié le rond-point de la Tannerie au stade du 28 septembre. Aucun incident n'a été relayé<sup>97</sup>.

Le 12 décembre 2019, plusieurs dizaines de femmes du FNDC ont marché à Conakry, en mémoire des victimes des récentes manifestations et pour réclamer justice pour les jeunes gens tués depuis le début du mouvement de contestation. D'après les différents articles consultés, elles ont cheminé depuis le rond-point Hamdallaye en passant par la Minière jusqu'au stade du 28 septembre, sans heurts<sup>98</sup>.

#### 4.1.4. Janvier 2020

ICG s'inquiète de la détérioration de la situation observée dans le pays au cours du mois de janvier 2020<sup>99</sup>.

Un article de RFI du 6 janvier 2020 explique qu'une manifestation baptisée « marche de l'ultimatum » s'est déroulée sans incidents à Conakry. Dans la foulée de cet événement, les militants du FNDC ont annoncé changer leur stratégie et qu'il s'agissait de la dernière marche du genre. A Kankan, le siège local de l'UFDG ainsi que trois commerces ont été attaqués<sup>100</sup>.

Le 9 janvier 2020, une déclaration officielle du FNDC parue sur le site d'informations en ligne Guinée matin lance le mot d'ordre d'une « mobilisation illimitée » contre le projet d'une nouvelle constitution à partir du 13 janvier<sup>101</sup>. Cet appel à manifester du FNDC a été entendu à Conakry et dans plusieurs villes du pays où des affrontements ont eu lieu entre des manifestants jetant des pierres et des forces de l'ordre répliquant à coups de tirs de gaz lacrymogène, selon la BBC<sup>102</sup>. Plusieurs articles de presse relayent que des tirs à balles réelles ont été entendus. Deux personnes (une à Conakry dans le quartier de Cosa et une à Labé) ont perdu la vie. A Labé, fief de l'opposition, le siège du tribunal de première instance a été détérioré. Un domicile qui sert de siège au parti au pouvoir a été incendié<sup>103</sup>. Un article de RFI du 14 janvier 2020 indique qu'à Pita, les bureaux de la police et de la gendarmerie ont fait l'objet de jets de pierres<sup>104</sup>. Au lendemain de cette manifestation, des heurts ont encore été recensés à Conakry entre des manifestants et des forces de l'ordre<sup>105</sup>.

ICG relate le fait que le 21 janvier 2020, des manifestants ont saccagé le commissariat de police et la prison de Dalaba, libérant dix-sept prisonniers et pillant des armes. En outre, le commissariat de police de Télimélé a été incendié le 22 janvier 2020<sup>106</sup>.

Le 23 janvier 2020, des incidents ont lieu à Labé entre des civils et les forces de l'ordre. D'après les propos du maire de Labé, relayés par plusieurs articles de presse, deux manifestants ont été tués par balles, de même qu'un ambulancier qui évacuait le corps d'une victime. Une dizaine de blessés imputés aux forces de l'ordre sont également recensés<sup>107</sup>.

Le 29 janvier 2020, au cours d'une autre manifestation à Conakry dans la commune de Ratoma, des policiers se sont servis d'une femme comme bouclier humain face à des jets de pierres<sup>108</sup>.

<sup>97</sup> RFI, 10/12/2019, [url](#)

<sup>98</sup> RFI, 13/12/2019, [url](#) ; Kalenews, 12/12/2019, [url](#)

<sup>99</sup> ICG, 22/02/2020, [url](#)

<sup>100</sup> RFI, 06/01/2020, [url](#)

<sup>101</sup> Guinée matin, 09/01/2020, [url](#) ; RFI, 15/01/2020, [url](#)

<sup>102</sup> BBC, 14/01/2020, [url](#)

<sup>103</sup> BBC, 14/01/2020, [url](#) ; RFI, 14/01/2020, [url](#)

<sup>104</sup> RFI, 14/01/2020, [url](#)

<sup>105</sup> RFI, 15/01/2020, [url](#)

<sup>106</sup> ICG, 22/02/2020, [url](#)

<sup>107</sup> Agence Afrique, 24/01/2020, [url](#) ; RFI, 24/01/2020, [url](#)

<sup>108</sup> France 24, 30/01/2020, [url](#) ; France Inter, 11/03/2020, [url](#) ; Vision Guinée, 31/01/2020, [url](#)

Le même jour, les leaders religieux ont appelé le FNDC à lever les manifestations et à privilégier le dialogue avec les autorités autour du projet de révision de la Constitution dans le but de faire baisser le niveau de violence observé dans le pays<sup>109</sup>.

À la fin du mois de janvier 2020, un article de RFI dénombre au moins 28 manifestants tués depuis le début des contestations liées au projet de troisième mandat présidentiel<sup>110</sup>.

#### 4.1.5. Février 2020

Le 12 février 2020, différents articles de presse relatent que le FNDC a appelé à une nouvelle journée de « résistance ». La population était invitée à constituer des attroupements dans les quartiers. La capitale s'est transformée en ville morte, de nombreux commerces sont restés fermés et les habitants ne sont pas allés travailler. La police a dispersé les rassemblements<sup>111</sup>. Le FNDC a dénombré au cours de cette journée quinze blessés dont un par balle ainsi que quinze arrestations<sup>112</sup>.

Le 13 février 2020, selon ICG, des affrontements avec les forces de sécurité ont fait un mort et de nombreux blessés à Conakry. Le Parlement européen a condamné le même jour les violences contre les manifestants, et a appelé les Etats membres de l'Union européenne à cesser de financer et de fournir des équipements aux forces de sécurité guinéennes<sup>113</sup>.

Le 24 février 2020, le FNDC a appelé les manifestants à utiliser, à partir du 27 février, tous les moyens légaux pour empêcher un « coup d'Etat constitutionnel »<sup>114</sup>. Le 27 février, suite à cet appel, une nouvelle journée de mobilisation a eu lieu alors que les élections étaient prévues le 1<sup>er</sup> mars 2020<sup>115</sup>. Le quartier de Wanindara, connu pour sa forte contestation contre le troisième mandat d'Alpha Condé, a été le lieu d'affrontements entre des manifestants et des forces de l'ordre. Ailleurs dans la ville de Conakry, le transport et les activités commerciales ont été fortement paralysés, avec des heurts sporadiques<sup>116</sup>.

Le lendemain, une manifestation de femmes a eu lieu à Conakry dans le quartier de Kaloum, où se situent la présidence, le centre administratif et celui des affaires<sup>117</sup>.

#### 4.1.6. Mars 2020

Selon ICG, les tensions politiques ont augmenté à l'approche des élections sur la réforme constitutionnelle<sup>118</sup>.

Un article paru sur le site Africa Guinée du 8 mars 2020 relaye les propos de Cellou Dalein Diallo, lequel appelle encore les Guinéens à se mobiliser en réaction aux arrestations d'opposants et à ce qu'il considère comme un « recul extrêmement grave en matière des droits humains »<sup>119</sup>.

<sup>109</sup> RFI, 31/01/2020, [url](#)

<sup>110</sup> RFI, 31/01/2020, [url](#)

<sup>111</sup> RFI, 12/02/2020, [url](#) ; Africa Guinée, 12/02/2020, [url](#) ; RFI, 14/02/2020, [url](#)

<sup>112</sup> RFI, 12/02/2020, [url](#)

<sup>113</sup> ICG, 29/03/2020, [url](#)

<sup>114</sup> ICG, 29/03/2020, [url](#) ; Africa Guinée, 24/02/2020, [url](#)

<sup>115</sup> TV5 Monde, 28/02/2020, [url](#)

<sup>116</sup> Africa Guinée, 27/02/2020, [url](#)

<sup>117</sup> Africa Guinée, 29/02/2020, [url](#) ; DW, 28/02/2020, [url](#)

<sup>118</sup> ICG, 04/2020, [url](#)

<sup>119</sup> Africa Guinée, 08/03/2020, [url](#)

Le 5 mars 2020, d'après les informations d'ICG, les partisans du FNDC ont manifesté dans plusieurs villes, défiant l'interdiction de se rassembler. ICG soutient que les forces de sécurité sont intervenues avec violence, tuant deux manifestants à Conakry<sup>120</sup>.

RFI relate les événements survenus le 20 mars 2020 à Conakry : « dans le quartier de Bambeto, réputé favorable à l'opposition, des jeunes ont érigé des barricades et jeté des pierres sur les forces de l'ordre qui ont répondu à coup de pierres et de gaz lacrymogène »<sup>121</sup>.

La mobilisation du 21 mars 2020 a donné lieu, à Conakry, à des affrontements entre jeunes et forces de l'ordre le long de la route Le Prince, laquelle traverse des quartiers réputés pro-opposition, selon RFI. Des barricades ont été érigées et la police a assuré une forte présence. A Mamou, deux établissements scolaires ont brûlé et du matériel électoral a été détruit. A Labé, toujours selon des informations de RFI, la ville était déserte et la police est intervenue pour dégager des barrières<sup>122</sup>.

Le 22 mars 2020, jour du scrutin, le FNDC a appelé les citoyens à manifester massivement les 23 et 24 mars aux carrefours et ronds-points de leurs quartiers où se situent les points de départ des manifestations<sup>123</sup>.

## 4.2. Attitude des autorités et des forces de l'ordre

De manière générale, les observateurs notent que l'attitude des autorités face aux activités de contestation organisées autour du double scrutin s'est durcie au cours de la période concernée.

Ainsi, en janvier 2020, ICG fait le constat que la situation se détériore dans le pays et indique que : « security forces stepped up crackdown on protests against President Condé's alleged plan to run for third term »<sup>124</sup>.

En février 2020, des organisations de défense des droits humains, dont la Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), affirment leurs craintes que le pays ne « bascule dans un cycle de violences et de répression incontrôlable »<sup>125</sup>.

De même, selon Fabien Offner, chercheur sur l'Afrique de l'Ouest à AI, la situation génère « beaucoup de tension et de violence avec une répression qui s'accroît sur les opposants »<sup>126</sup>.

### 4.2.1. Usage de la force

Les sources consultées font le constat que les forces de l'ordre et de sécurité ont fait usage de la force pour contrer les actions de contestation de l'opposition. Ainsi par exemple, dès le 25 octobre 2019, le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme « a condamné le recours excessif à la force par les forces de sécurité et l'arrestation des organisateurs de manifestations »<sup>127</sup>. À plusieurs reprises, HRW a dénoncé que la police et la gendarmerie fassent régulièrement et de manière excessive usage de la force lorsqu'elles contrôlent des manifestations, ainsi que le passage à tabac de manifestants, mais aussi la corruption qui y sévit et d'autres formes de criminalité en leur sein. Selon HRW, les forces de sécurité ont eu recours au gaz lacrymogène, à de l'équipement anti-émeutes et,

<sup>120</sup> ICG, 04/2020, [url](#)

<sup>121</sup> RFI, 20/03/2020, [url](#)

<sup>122</sup> RFI, 21/03/2020, [url](#)

<sup>123</sup> FNDC, 22/03/2020, [url](#)

<sup>124</sup> ICG, 22/02/2020, [url](#)

<sup>125</sup> RFI, 28/02/2020, [url](#)

<sup>126</sup> RFI, 21/03/2020, [url](#)

<sup>127</sup> HRW, 14/01/2020, [url](#)

parfois, aux armes à feu contre les manifestants. HRW ajoute que ces abus dans le chef des forces de sécurité ne font que rarement l'objet d'enquêtes ou de poursuites judiciaires<sup>128</sup>.

Dans cette partie, le Cedoca mentionne, à titre d'exemple, quelques événements qui illustrent le recours excessif à la force exercé par les forces de l'ordre et de sécurité au cours de la période concernée par ce rapport, sans aucunement prétendre à l'exhaustivité.

S'agissant des manifestations qui ont eu lieu le 14 octobre 2019 à Conakry et dans d'autres villes du pays, les informations de HRW font état « d'un important déploiement de policiers et de gendarmes pour disperser les manifestations, y compris à l'aide de canons à eau et de gaz lacrymogènes »<sup>129</sup>. De nombreux affrontements entre manifestants et forces de sécurité ont été observés à Conakry et à l'intérieur du pays. Les forces de sécurité ont parfois tiré à balles réelles, d'après un rapport de HRW du 18 octobre 2019<sup>130</sup>.

D'après AI, au cours du mois d'octobre 2019, neuf manifestants ont été tués pendant les marches visant à s'opposer à une éventuelle révision de la Constitution<sup>131</sup>.

Le 4 novembre 2019, les observateurs dont ICG, AI et HRW font le constat que plusieurs personnes sont mortes lors d'un cortège funèbre qui escortait les dépouilles des personnes tuées lors des manifestations de la mi-octobre<sup>132</sup>. D'après les observations recueillies par HRW auprès de journalistes et de témoins, des personnes participant à la procession funéraire ont lancé des pierres et d'autres projectiles et les forces de sécurité ont quant à elles procédé à des tirs de gaz lacrymogène et, parfois, ont ouvert le feu à balles réelles<sup>133</sup>. AI a authentifié des images qui montrent des policiers et des gendarmes tirant des grenades lacrymogènes autour de la mosquée et du cimetière de Bambéto où les funérailles ont eu lieu, s'emparant d'une moto et utilisant des lance-pierres contre les manifestants<sup>134</sup>.

Le 29 janvier 2020, plusieurs sources rapportent que, lors d'une manifestation, des policiers se sont servis d'une femme comme bouclier humain contre les pierres lancées par des militants, dans la commune de Ratoma, à Conakry<sup>135</sup>.

Selon un communiqué du FNDC datant d'avril 2020, le collectif estime que 45 de ses militants sont morts des suites des violences commises par les forces de l'ordre<sup>136</sup>.

#### 4.2.2. Arrestations et disparitions

De manière générale, d'après le rapport de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) réalisé à la suite d'une mission en Guinée en novembre 2017 :

« Au regard des moyens très limités des forces de l'ordre, notamment en termes d'identification et d'investigation, les militants de base des partis ne font pas l'objet de fichage a priori en raison de leurs activités. D'après les gendarmes interrogés à ce sujet, les militants ne sont intégrés dans les bases de données de la gendarmerie qu'après une éventuelle arrestation. S'ils sont arrêtés lors des manifestations, ils sont alors transférés directement au Bureau d'investigation judiciaire (BIJ) »<sup>137</sup>.

<sup>128</sup> HRW, 06/11/2019, [url](#) ; HRW, 19/02/2020, [url](#)

<sup>129</sup> HRW, 18/10/2019, [url](#)

<sup>130</sup> HRW, 18/10/2019, [url](#)

<sup>131</sup> AI, 13/11/2019, [url](#)

<sup>132</sup> AI, 08/04/2020, [url](#) ; ICG, 12/12/2019, [url](#) ; HRW, 06/11/2019, [url](#)

<sup>133</sup> HRW, 06/11/2019, [url](#)

<sup>134</sup> AI, 08/04/2020, [url](#)

<sup>135</sup> France 24, 30/01/2020, [url](#)

<sup>136</sup> UFDG, 04/04/2020, [url](#)

<sup>137</sup> OFPRA, 2018, [url](#)

Lors de la mission de novembre 2019, le Cedoca a pu s'entretenir avec une ONG qui défend les valeurs démocratiques qui souhaite ne pas être citée. Selon cet organisme, les personnes qui entrent dans la catégorie des « simples marcheurs » lors d'une manifestation qui s'est déroulée sans incident ne risquent pas d'être inquiétées par les autorités du fait de leur participation à une activité de contestation. En d'autres termes, selon cette ONG, quand une manifestation se passe sans incident, il n'y a pas d'arrestations qui s'en suivent. En revanche, quand des violences se produisent au cours d'une manifestation, des rafles dans les quartiers sont possibles<sup>138</sup>.

Plusieurs sources, dont AI, rapportent que dans les semaines qui ont précédé le double scrutin, des dizaines de jeunes ont été arrêtés, dans la capitale Conakry, et ont été conduits dans un camp militaire. AI fait également état d'arrestations de membres du FNDC dans les régions de Nzérékoré et de Kindia. AI parle de « disparitions forcées », d'« arrestations arbitraires » et de cas de « torture »<sup>139</sup>. En outre, Fabien Offner, chercheur sur l'Afrique de l'Ouest à AI, fait part de son inquiétude face à des « disparitions forcées de jeunes et qui ont été emmenés dans un camp militaire où personne ne sait ce qu'il se passe, qui contrôle vraiment ce camp »<sup>140</sup>.

Le 12 octobre 2019, alors que le FNDC appelait les populations à se mobiliser en masse dès le 14 octobre, les autorités guinéennes ont procédé à l'interpellation de plusieurs leaders du FNDC. Selon plusieurs sources, des éléments des forces de l'ordre se sont rendus cagoulés au domicile du coordinateur du FNDC, Abdourahamane Sanoh, et y ont procédé à des arrestations. Plusieurs figures de la contestation se préparaient à y donner une conférence de presse dans le but de détailler l'organisation des manifestations du lundi 14 octobre 2019 visant à contester contre l'ambition prêtée au président Alpha Condé de briguer un troisième mandat<sup>141</sup>. D'après la Deutsche Welle (DW), les personnes arrêtées sont Abdourahamane Sanoh ainsi que Ibrahima Diallo, le responsable des opérations du FNDC, Sékou Koundouno, le responsable des stratégies et de la planification et Mamadou Baïlo Barry, membre de l'ONG Destin en main<sup>142</sup>. D'après un article de RFI du 13 octobre 2019, la police les accuse de trouble à l'ordre public, de même que de tenir des propos « incitatifs à la révolte et à l'insurrection »<sup>143</sup>.

Dès les premiers jours de contestation à la mi-octobre 2019, Africa Guinée rapporte que de nombreuses arrestations ont été menées et que les personnes interpellées ont été déférées à la Maison centrale de Conakry<sup>144</sup>. D'après un garde pénitentiaire de la Maison centrale qui s'est confié à Africa Guinée, une centaine de personnes dont de nombreux mineurs y seraient arrivés le 15 octobre 2019<sup>145</sup>. Lors de sa visite à la Maison centrale pendant la mission de novembre 2019, le Cedoca a pu constater la présence de très nombreux mineurs. En outre, le quartier qui leur est normalement réservé comprenait alors également des adultes, du fait de sa surpopulation. Eu égard au contexte politique sous tension, le Cedoca n'a pu eu accès aux zones où étaient détenus les leaders des manifestations du mois d'octobre 2019.

Selon HRW, dans les semaines qui ont précédé le double scrutin, « les forces de sécurité ont arrêté des dizaines de partisans présumés de l'opposition et fait disparaître de force au moins 40 autres »<sup>146</sup>.

Maître Salifou Beavogui, avocat du FNDC que le Cedoca a pu rencontrer au cours de la mission de novembre 2019, a affirmé le 3 mars 2020 à Mosaique Guinée qu'au niveau du FNDC, une centaine

<sup>138</sup> Organisation de la société civile, entretien, Conakry, 08/11/2019

<sup>139</sup> RFI, 21/03/2020, [url](#)

<sup>140</sup> RFI, 21/03/2020, [url](#)

<sup>141</sup> DW, 14/10/2019, [url](#) ; RFI, 13/10/2019, [url](#)

<sup>142</sup> DW, 14/10/2019, [url](#)

<sup>143</sup> RFI, 13/10/2019, [url](#)

<sup>144</sup> Africa Guinée, 15/10/2019, [url](#)

<sup>145</sup> Africa Guinée, 15/10/2019, [url](#)

<sup>146</sup> HRW, 10/04/2020, [url](#)

d' « enlèvements et [de] séquestrations avec détention extrajudiciaire » ont eu lieu sans que les personnes concernées n'aient pu être localisées<sup>147</sup>.

Le 6 mars 2020, selon plusieurs sources, Ibrahima Diallo et Sékou Koundouno, deux responsables du FNDC, ont été interpellés et emmenés dans un lieu inconnu, après qu'ils ont accusé les autorités de nombreux enlèvements et arrestations arbitraires de membres du FNDC<sup>148</sup>. Ils ont été déférés au tribunal de première instance de Dixinn le 9 mars 2020 (leur situation est également traitée dans la partie 4.2.3. relatives aux poursuites judiciaires)<sup>149</sup>.

Le FNDC et l'OGDH dénoncent des arrestations de jeunes dans la nuit du 11 au 12 février 2020, dans les quartiers de Koulouma et Kaloum à Conakry alors qu'une manifestation est prévue le lendemain. Selon ces sources, les personnes arrêtées sont détenues dans le camp militaire de Soronkoni<sup>150</sup>.

Le collectif d'avocats du FNDC dénonce l'interpellation en février 2020 de plus de 82 personnes sur l'ensemble du territoire, aux motifs de « troubles à l'ordre public », « incitations à la violence » ou encore « attroupement ». Dans un article de RFI du 20 février 2020, maître Salifou Beavogui explique ceci :

« Ce sont des arrestations qui ne reposent sur aucune base légale, dit-il. Il y a plusieurs arrestations d'innocents. Certains sont même arrêtés à leurs domiciles, certains dans la rue, comme tous passants, d'ailleurs. Certains même par leurs indications. Ce sont des personnes qui sont indexées auparavant et contre lesquelles les assauts sont organisés, et automatiquement, ils sont interpellés et conduits dans les services de sécurité »<sup>151</sup>.

Le 19 février 2020, plusieurs responsables de l'UFR, principalement des femmes, ont été arrêtés aux alentours de Bonfi, à Conakry en marge de la manifestation lancée par le FNDC<sup>152</sup>.

Le 21 mars 2020, à la veille du double scrutin, Fodé Oumar Maréga et Alpha Ousmane Koumbis Diallo, deux députés de l'UFDG, ont été arrêtés dans la ville de Dinguiraye<sup>153</sup>.

L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme informe dans un communiqué du 21 avril 2020 de l'arrestation en date du 17 avril de Oumar Sylla, alias Foniké Mengué, coordinateur national adjoint de Tournons la page - Guinée et par ailleurs responsable de la mobilisation et des antennes du FNDC. Selon l'Observatoire, des agents de police ont arrêté Oumar Sylla à son domicile de Commandanya, dans la banlieue de Conakry et l'ont emmené à la Villa 40, le siège des renseignements généraux. Cette arrestation a eu lieu peu après que Oumar Sylla a dénoncé les violences de Nzérékoré ainsi que les arrestations arbitraires et le harcèlement judiciaire à l'encontre des leaders et membres du FNDC dans l'émission *Les grandes gueules*, sur la radio Espace FM<sup>154</sup>.

#### 4.2.3. Poursuites judiciaires

Le 16 octobre 2019, s'est ouvert au tribunal de première instance de Dixinn le procès des huit principaux instigateurs des manifestations contre un nouveau mandat du président Alpha Condé<sup>155</sup>.

<sup>147</sup> Mosaïque Guinée, 03/03/2020, [url](#)

<sup>148</sup> RFI, 06/03/2020, [url](#) ; ICG, 04/2020, [url](#)

<sup>149</sup> OMCT, 19/03/2020, [url](#)

<sup>150</sup> RFI, 20/02/2020, [url](#)

<sup>151</sup> RFI, 20/02/2020, [url](#)

<sup>152</sup> Africa Guinée, 19/02/2020, [url](#)

<sup>153</sup> Africa Guinée, 21/03/2020, [url](#)

<sup>154</sup> Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme, 21/04/2020, [url](#) ; FIDH, 21/04/2020, [url](#)

<sup>155</sup> Slate Afrique, 16/10/2019, [url](#) ; RFI, 17/10/2019, [url](#)

Dès le 22 octobre 2019, cinq d'entre eux ont été condamnés par le tribunal de Dixinn à des peines allant de six mois à un an de prison ferme<sup>156</sup>. A ce propos, RFI indique :

« Le jugement rendu ce mardi matin au tribunal de Dixiin [sic], moins sévère que ce qu'avait demandé le procureur. Lors de son réquisitoire, le procureur avait demandé cinq ans de prison ferme pour sept des huit prévenus. Les responsables du FNDC étaient poursuivis pour 'manœuvres et actes de nature à compromettre la sécurité publique et à occasionner des troubles à l'ordre public'. Des faits finalement requalifiés par le président du tribunal en 'provocation directe à un attroupement (non armé) par des écrits et des déclarations' »<sup>157</sup>.

Abdourahmane Sanoh, ancien ministre et leader du FNDC, est condamné à une peine d'un an d'emprisonnement. Le chanteur Bill de Sam, le chargé des opérations du FNDC Ibrahim Diallo, le leader de la cellule Balai citoyen Sékou Koundouno et Mamadou Bailo Barry de l'ONG Destin en main écopent d'une peine de six mois d'emprisonnement fermes. En revanche, Mamadou Bob Bah, Mamadou Sanoh et Abdoulaye Oumou Sow, journaliste et président de l'Association de blogueurs de Guinée (ABLOGUI), sont déclarés non coupables<sup>158</sup>. Le 29 novembre 2019, la justice guinéenne les a remis en liberté conditionnelle<sup>159</sup>. Sur décision de la cour d'appel du 5 décembre 2019, leurs dossiers ont été transmis à la Cour constitutionnelle<sup>160</sup>.

Le 18 octobre 2019, le tribunal de première instance de Labé a jugé dix personnes arrêtées pendant les manifestations des jours précédents. Poursuivies pour « participation délictueuse à un attroupement, destruction de biens publics et occupation illégale de la voie publique », elles ont été condamnées à une peine de six mois assortis de sursis et une amende de 500.000 francs guinéens. Les dix personnes concernées par ce jugement sont Mamadou Sarifou Baldé, Mamadou Hady Diallo, Amadou Barry, Idrissa Baldé, Amadou Korkea Diallo, Mamadou Cissé, Abdourahmane Sow, Mamadou Samba Barry, Mamadou Bachir Diallo et Amadou Diouldé Barry, d'après un article de Guinée matin du 19 octobre 2019<sup>161</sup>.

AI rapporte que le 14 novembre 2019, à Kindia, cinq membres du FNDC dont le coordinateur local, Alseny Farinta Camara, ont été arrêtés et accusés de participation à un rassemblement non autorisé. Ils ont été libérés le 19 décembre 2019. Deux ont été acquittés et trois ont été condamnés à quatre mois de prison, avec trois mois de sursis. Selon AI, ils ont fait appel<sup>162</sup>.

Un article d'Africa Guinée du 2 décembre 2019 indique que vingt-trois militants du FNDC arrêtés lors d'une manifestation le 14 novembre 2019 et poursuivis pour « participation délictueuses [sic] à un attroupement, dégradation de biens publics, entrave à la libre circulation sur la voie publique » ont été libérés provisoirement le 2 décembre 2019 par le tribunal de première instance de Mafanco<sup>163</sup>. RFI précise que, le même jour, le procureur a interjeté appel. En appel, les avocats de la défense ont soulevé des exceptions estimant que leurs clients ne peuvent pas être poursuivis puisque le droit de manifester n'est pas interdit en Guinée. L'affaire est ainsi ajournée *sine die* et renvoyée à la Cour constitutionnelle à qui il revient de se prononcer sur la constitutionnalité des poursuites<sup>164</sup>.

Dans un document du 19 mars 2020, l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme dénonce « le harcèlement judiciaire à l'encontre de MM. Ibrahima Diallo et Sékou Koundouno, qui ne semble viser qu'à sanctionner leurs activités légitimes de défense des droits humains » et de

<sup>156</sup> RFI, 22/10/2019, [url](#)

<sup>157</sup> RFI, 22/10/2019, [url](#)

<sup>158</sup> RFI, 22/10/2019, [url](#)

<sup>159</sup> Jeune Afrique, 29/11/2019, [url](#) ; OMCT, 02/12/2019, [url](#) ; RFI, 29/11/2019, [url](#)

<sup>160</sup> Africa Guinée, 05/12/2019, [url](#)

<sup>161</sup> Guinée matin, 19/10/2019, [url](#)

<sup>162</sup> AI, 08/04/2020, [url](#)

<sup>163</sup> Africa Guinée, 02/12/2019, [url](#)

<sup>164</sup> RFI, 06/12/2019, [url](#)

manière générale, appelle « les autorités guinéennes à mettre un terme à tout acte de harcèlement, y compris au niveau judiciaire, à leur encontre ainsi qu'à celle de l'ensemble des défenseurs des droits humains dans le pays »<sup>165</sup>.

Dans un communiqué du 21 avril 2020, l'Observatoire dénonce le fait que :

« [...] de nombreux membres du FNDC font, depuis avril 2019, l'objet de menaces, d'arrestations arbitraires et de harcèlement judiciaire en raison de leur protestation pacifique contre la réforme constitutionnelle, adoptée lors des élections législatives et référendaires de mars 2020, qui permettrait au Président Alpha Condé de se présenter pour un troisième mandat présidentiel consécutif en 2020. Parmi eux, MM. Abdourahmane Sanoh, Ibrahima Diallo, Sékou Koudouno, Mamadou Baïlo Barry, Alpha Soumah, Abdoulaye Oumou Sow et Mamadou Bobo Bah »<sup>166</sup>.

#### 4.2.4. Liberté d'expression

Dans son rapport mondial portant sur les événements de 2019, AI observe que des journalistes ont également subi des violences dans le cadre de la crise constitutionnelle<sup>167</sup>.

Par exemple, d'après AI, le 16 novembre 2019, le présentateur de radio Mohamed Mara a été battu par des policiers à Conakry. Il avait reçu des menaces sur les médias sociaux de la part d'un partisan du parti au pouvoir quelques jours auparavant<sup>168</sup>.

Reporters sans frontières (RSF) dénonce l'usage de la force dont les forces de sécurité ont fait usage pour disperser une manifestation de l'opposition le 14 novembre 2019 à Conakry et au cours de laquelle deux journalistes ont été blessés : Mamadou Djiwo Bah, du site d'information Loupe Guinée et Alhassane Fofana du site d'information Mosaïque-Guinée. RSF ajoute que les journalistes sont souvent victimes d'attaques et de violences lors des manifestations politiques en Guinée, mais les responsables sont rarement punis<sup>169</sup>.

Le 6 mars 2020, selon les informations relayées par plusieurs articles, Thomas Dietrich, un journaliste français du site d'actualité Le Média a été expulsé de Conakry. Un communiqué du ministère de la Sécurité indique qu'« il a été décidé d'annuler son visa et de l'éloigner du territoire guinéen » pour s'être « immiscé dans les activités politiques internes susceptibles de porter atteinte à l'ordre public »<sup>170</sup>. Le 13 février 2020, le journaliste français avait déjà été privé de son accréditation alors qu'il couvrait une manifestation du FNDC à Coyah, dans la périphérie de Conakry<sup>171</sup>.

#### 4.2.5. Prise en charge des blessés

Dans un communiqué du 18 février 2020, le FNDC accuse les structures hospitalières publiques et la Croix-Rouge guinéenne de refouler les personnes blessées suite à des violences lors des manifestations<sup>172</sup>. Le Comité international de la Croix-Rouge réplique que « secourir les victimes est une priorité », mais que « les garanties de sécurité sont insuffisantes pour effectuer ce travail depuis [mi-octobre 2019] »<sup>173</sup>. Selon un militant des droits de l'homme qui s'est confié à RFI, « [o]fficieusement, le gouvernement a interdit aux équipes médicales d'agir sur le terrain sans leur

<sup>165</sup> OMCT, 19/03/2020, [url](#)

<sup>166</sup> Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme, 21/04/2020, [url](#)

<sup>167</sup> AI, 08/04/2020, [url](#)

<sup>168</sup> AI, 08/04/2020, [url](#)

<sup>169</sup> RSF, 16/11/2019, [url](#)

<sup>170</sup> RFI, 06/03/2020, [url](#) ; Mosaïque Guinée, 03/03/2020, [url](#)

<sup>171</sup> Mosaïque Guinée, 03/03/2020, [url](#)

<sup>172</sup> Guinée News, 19/02/2020, [url](#)

<sup>173</sup> RFI, 20/02/2020, [url](#)

aval »<sup>174</sup>. Selon des témoignages recueillis par RFI auprès du FNDC, depuis le mois de janvier 2020, le FNDC a évacué ses blessés de manière informelle dans des cliniques privées et les personnes décédées sont enterrées sans avoir fait l'objet d'une autopsie<sup>175</sup>.

#### 4.2.6. Menaces et intimidations

Selon un communiqué daté du 24 mars 2020 de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme, Mamadou Baïlo Barry, membre du FNDC et de l'ONG Destin en main, a été victime d'une tentative d'intrusion à son domicile et au siège de l'Association des victimes, parents et amis du 28 septembre 2009 (AVIPA), à Conakry le 22 mars 2020 par des membres armés de l'Unité spéciale de sécurisation des élections législatives. En outre, le communiqué fait état de menaces proférées à l'encontre de plusieurs membres d'AVIPA, y compris son responsable administratif et financier, Souleymane Camara<sup>176</sup>.

#### 4.2.7. Libertés individuelles

Le 19 octobre 2019, François Bourouno, responsable de la communication du PEDN s'est vu notifier à l'aéroport international de Conakry-Gbessia une interdiction de sortie du pays, alors qu'il partait en mission officielle en Egypte<sup>177</sup>. D'après l'intéressé, cette interdiction est intervenue en raison de son engagement au sein du FNDC<sup>178</sup>.

## 5. Double scrutin et situation post-électorale

### 5.1. Déroulement du double scrutin

D'après les observations de ICG, les tensions politiques ont atteint leur paroxysme le jour du scrutin. Ainsi, les manifestants ont attaqué les bureaux de vote et détruit le matériel de vote dans les bastions de l'opposition à Conakry, à Kobéla, à Dinguiraye et à Konah. ICG ajoute que les affrontements entre les forces de sécurité et les manifestants ont fait dix morts à Conakry et au moins quatre à Nzérékoré<sup>179</sup>.

Selon plusieurs sources dont HRW et RFI, le 22 mars 2020, le double scrutin a été fortement perturbé par des violences diverses. Des manifestants ont saccagé des bureaux de vote où du matériel électoral a été incendié. Des électeurs ont été menacés en se rendant aux urnes. Des soldats armés, des gendarmes et des policiers ont été déployés dans la ville de Conakry. Les forces de l'ordre ont usé de grenades lacrymogènes et tiré à balles réelles sur des manifestants. Le bilan dressé par le FNDC fait état de dix morts tandis que le ministère de la Sécurité en compte quatre, dont deux dans les violences et deux autres causés par un accident et un arrêt cardiaque. En outre, d'après le ministère de la Sécurité, neuf agents de l'Unité spéciale de la sécurisation des élections dont sept policiers ont été gravement blessés. De son côté, le FNDC signale que plusieurs dizaines de ses sympathisants ont été blessés par balles<sup>180</sup>.

<sup>174</sup> RFI, 20/02/2020, [url](#)

<sup>175</sup> RFI, 20/02/2020, [url](#)

<sup>176</sup> OMCT, 24/03/2020, [url](#)

<sup>177</sup> Africa Guinée, 19/10/2019, [url](#)

<sup>178</sup> Africa Guinée, 20/10/2019, [url](#)

<sup>179</sup> ICG, 04/2020, [url](#)

<sup>180</sup> RFI, 23/03/2020, [url](#) ; HRW, 10/04/2020, [url](#)

Carol Valade, correspondant de RFI à Conakry, décrit la situation en différents lieux du pays dans un article publié le jour du scrutin :

« A Conakry, le vote s'est globalement bien passé à Kaloum, dans le centre-ville, à Dixinn et à Taouya [...]. L'affluence était faible durant toute la matinée dans les bureaux du centre et de la proche banlieue. Dans les rues, personne et pas de files d'attente non plus. [...] En revanche, de violents affrontements ont été signalés en haute banlieue entre pro et anti-référendum. Des pneus ont été brûlés, des barricades érigées et des boutiques incendiées vers Sonfonia. Plusieurs bureaux de vote ont été saccagés et du matériel électoral brûlé. Un membre du FNDC (Front national pour la défense de la Constitution) indique que son domicile a été attaqué ce dimanche matin.

L'armée a été déployée, une douzaine de pick-up chargés de soldats armes en main ont remonté la route Le Prince, où des heurts ont été signalés entre des jeunes et les forces de sécurité, près du carrefour Hamdallaye, à la Cimenterie et à Sonfonia. A chaque fois, le scénario était le même : échanges de jets de pierre face à des tirs de gaz lacrymogènes. Dans certaines zones, des bureaux de vote ont été saccagés et des électeurs agressés par des manifestants qui voulaient les empêcher d'aller voter.

Des coups de feu ont été entendus dans le quartier Simbaya, dans la commune de Ratoma, ainsi que dans le quartier de Koloma notamment, où seulement deux bureaux de vote ont ouvert sur la quarantaine prévus. Dans les bureaux visités, la police était souvent plus présente que les électeurs, sauf dans la commune de Matoto où l'affluence était plus importante.

Mais vers Petit Simbaya, la route était jonchée de débris d'urnes et de bulletins calcinés. Des groupes de jeunes ont harangué les forces de l'ordre jusqu'en fin d'après-midi. Le gouvernement n'a pas encore communiqué de bilan officiel, le FNDC, lui, appelle à poursuivre les manifestations. [...]

La journée a été très tendue en dehors de la capitale. Nzérékoré, la principale ville du sud, a connu une agitation toute particulière avec des bureaux de vote saccagés, des véhicules calcinés, jusque dans l'enceinte de l'université, un lieu ultrasécurisé. Sans compter les mouvements dans les quartiers de Bellevue, de Nakoyakpala et de Mohomou. Des arrestations ont été effectuées à Kindia, la ville garnison de la Basse-Guinée, dans le milieu des opposants à la nouvelle Constitution, qui ont attaqué des bureaux de vote.

Des bureaux de vote ont également été incendiés à Kolaboui dans l'ouest, alors qu'à Koundara au nord, le même scénario a été constaté à Hamdallaye et Sareboido près de la frontière bissau-guinéenne. A Téliélé, des membres des bureaux de vote ont été molestés et chassés alors qu'à Pita, la journée a été transformée en journée ville morte.

Enfin, on retiendra qu'à Mamou, où le vote s'est déroulé calmement, dans certains quartiers, au moment des dépouillement des urnes, des individus armés de gourdin et de bâton ont fait irruption dans des bureaux de vote périphériques, ont mis en déroute les agents de sécurité et se sont emparés de tout le matériel électoral »<sup>181</sup>.

## 5.2. Résultats

Le 27 mars 2020, le président de la CENI a proclamé les résultats provisoires du référendum, le « oui » l'emporte à 91,59 % des voix contre seulement 8,44 % de votes négatifs pour la nouvelle Constitution.

---

<sup>181</sup> RFI, 22/03/2020, [url](#)

Le taux de participation est estimé à 61 %<sup>182</sup>. Le 3 avril 2020, la Cour constitutionnelle a validé le vote positif à la nouvelle Constitution à 89,76 %<sup>183</sup>.

Par conséquent, le 6 avril 2020, le président Alpha Condé a promulgué par décret « la Constitution adoptée par le peuple de Guinée »<sup>184</sup>.

Le 15 avril 2020, la Cour constitutionnelle a proclamé les résultats définitifs des élections législatives. Le parti du président guinéen, le Rassemblement du peuple de Guinée (RPG), a remporté plus des deux tiers des sièges (79 sièges sur 114) de l'Assemblée nationale<sup>185</sup>. Un article de Africa Guinée du 15 avril 2020 indique que le taux de participation est estimé à 58,04 % et détaille les différents partis qui vont siéger à la prochaine assemblée nationale :

« RPG ARC EN CIEL (79 sièges), Alliance pour le renouveau national (1 siège), RRD (1 siège), RGP (1 siège au plus fort reste), NFD (2 sièges), Fidèle (1 siège), ADC-BOC ( 2 sièges), PDG RDA (1 siège au plus fort reste), UPR (deux sièges), UDG de Mamadou Sylla (4 sièges), PGRP (1 siège), ARN (1 siège au plus fort reste), MPD (1 siège au plus fort reste), PDPG (1 siège), Geci (1 siège), GDE (2 sièges), UFC ( 2 sièges), RDIG (2 sièges), GUD (1 siège), PPD (1 siège) MPDG (3 sièges), NGR (1 siège au plus fort reste), UFD de Bâdiko (1 siège), Afia (1 siège) »<sup>186</sup>.

### 5.3. Situation post-électorale

#### 5.3.1. Contestation des résultats

Alors que le parti au pouvoir se réjouit de cette victoire et se tourne vers le prochain scrutin, à savoir l'élection présidentielle, l'opposition demande l'annulation de ce double scrutin. Ainsi, Cellou Dalein Diallo, chef de file de l'opposition et membre du FNDC, a fait des déclarations relayées par RFI dans un article du 27 mars 2020 :

« La Céli a fabriqué des chiffres qui vont dans le sens souhaité. Pour nous, c'est une défaite du RPG et une victoire du FNDC, parce que les Guinéens ne se sont pas mobilisés. Il est hors de question, pour nous, d'accepter ces résultats. Nous allons continuer cette lutte jusqu'à ce que ce double scrutin soit annulé et qu'on revienne sur des bases plus démocratiques pour aller à des élections. S'ils sont prêts à annuler le scrutin pour qu'on définisse ensemble les conditions à réunir pour aller à des élections libres, évidemment, l'opposition serait disposée. Mais elle ne peut pas accepter ni la Constitution, ni le Parlement issus de cette mascarade »<sup>187</sup>.

De la même manière, le FNDC s'est rapidement exprimé après la proclamation des résultats du double scrutin du 22 mars 2020 en affirmant qu'il ne les validerait pas<sup>188</sup>.

Le 28 mars 2020, à Labé, une manifestation spontanée contre les résultats du référendum constitutionnel a eu lieu<sup>189</sup>.

Dans un article du 27 mars 2020, RFI relate qu'après que la France a mis en doute la crédibilité du double scrutin législatif et référendaire, le ministre guinéen des Affaires étrangères a convoqué l'ambassadeur français à Conakry. Allant dans le même sens, l'Union européenne déclare que les « actes de violence et l'usage disproportionné de la force par les forces de l'ordre sont

<sup>182</sup> RFI, 27/03/2020, [url](#) ; HRW, 10/04/2020, [url](#) ; Le Monde avec AFP, 02/04/2020, [url](#)

<sup>183</sup> Africa Guinée, 03/04/2020, [url](#)

<sup>184</sup> Africa Guinée, 06/04/2020, [url](#)

<sup>185</sup> Le Monde avec AFP, 02/04/2020, [url](#) ; Africa Guinée, 15/04/2020, [url](#)

<sup>186</sup> Africa Guinée, 15/04/2020, [url](#)

<sup>187</sup> RFI, 27/03/2020, [url](#)

<sup>188</sup> ICG, 04/2020, [url](#)

<sup>189</sup> Africa Guinée, 28/03/2020, [url](#)

inacceptables »<sup>190</sup>. De leur côté, les Etats-Unis ont demandé « au gouvernement guinéen d'enquêter de manière rapide et transparente sur tous les décès liés aux manifestations »<sup>191</sup>.

### 5.3.2. Violences et arrestations

D'après les informations relatées par RFI le 30 mars 2020, les jours suivants le vote ont été particulièrement violents à Nzérékoré, en Guinée forestière, ville connue pour être un foyer de tensions ethniques et religieuses :

« Située au carrefour entre la Côte d'Ivoire, le Liberia et la Sierra Leone, à deux jours de route de la capitale selon la saison et l'état de la route, la Guinée forestière est considérée comme l'une des régions pivot en période électorale. Elle est également qualifiée de 'poudrière' en raison de tensions intercommunautaires récurrentes, de la présence d'anciens miliciens et d'ex-combattants des guerres civiles en Sierra Leone et au Liberia et de la circulation d'armes à feu ainsi que la présence de nombreux réfugiés provoquée par ces conflits. Depuis les années 90, les incidents opposent généralement les populations autochtones à dominante chrétienne ou animiste (Guerzés notamment) et les populations allogènes à dominante musulmane (les Koniankés, sous-groupe des Malinkés) »<sup>192</sup>.

Un article de RFI du 25 mars 2020 explique que « [l]es actes de sabotage du scrutin se sont rapidement mués en affrontements entre les communautés guerzé et konianké »<sup>193</sup>. Des coups de feu ont été entendus les 22 et 23 mars 2020. Le lendemain, l'armée y a déployé des renforts et instauré un couvre-feu pour ramener le calme<sup>194</sup>.

Depuis les élections, le FNDC condamne, par communiqués officiels, « la persécution, les tentatives d'intimidation, les arrestations arbitraires et les menaces de mort dont sont victimes les responsables de l'antenne préfectorale du FNDC à Nzérékoré »<sup>195</sup>.

Un article de Vision Guinée du 17 mars 2020 relaye l'inquiétude du barreau de Guinée, lequel constate des atteintes graves aux droits et libertés en Guinée. Ainsi, le bâtonnier Djibril Kouyaté « dénonce les vagues d'arrestations massives, les interpellations en forme de kidnappings opérées tant à Conakry qu'à l'intérieur du pays par des agents encagoulés »<sup>196</sup>.

Au début du mois d'avril 2020, le FNDC a dénoncé la vague d'arrestations dont font l'objet les opposants politiques depuis l'annonce de l'état d'urgence décrété en raison du COVID-19 fin mars 2020 :

« Le FNDC constate avec consternation l'insouciance et l'irresponsabilité grandissante du Gouvernement Guinéen qui est en train d'instrumentaliser la crise sanitaire due au Covid-19 à des fins politiques. Depuis le 22 mars dernier, le Gouvernement Guinéen a accentué les arrestations des opposants au troisième mandat dans les quartiers de Conakry et dans certaines villes du pays, alors que la tendance actuelle au niveau international est la libération massive des détenus pour minimiser le risque de propagation du Coronavirus [sic] »<sup>197</sup>.

<sup>190</sup> RFI, 27/03/2020, [url](#)

<sup>191</sup> RFI, 27/03/2020, [url](#)

<sup>192</sup> RFI, 30/03/2020, [url](#)

<sup>193</sup> RFI, 25/03/2020, [url](#)

<sup>194</sup> RFI, 30/03/2020, [url](#)

<sup>195</sup> FNDC, 15/04/2020, [url](#)

<sup>196</sup> Vision Guinée, 17/03/2020, [url](#)

<sup>197</sup> Guinée réalité, 08/04/2020, [url](#)

Le 4 avril 2020, selon Africa Guinée, les autorités ont arrêté trois militants du principal parti d'opposition, l'UFDG, dans la région de Koundara, au nord-ouest du pays<sup>198</sup>.

Le 7 avril 2020, le FNDC a menacé de reprendre les manifestations anti-gouvernementales malgré son engagement antérieur d'observer une trêve dans le cadre de la crise COVID-19<sup>199</sup>.

Dans une déclaration officielle du 18 avril 2020, le FNDC appelle la population à observer une journée de ville morte à Conakry le mardi 21 avril 2020 afin de rappeler qu'elle ne compte pas reconnaître « un parlement illégitime et la constitution illégale issus d'un simulacre de double scrutin référendaire et législatif du 22 mars » et de dénoncer l'arrestation et la détention illégales de responsables et de partisans du collectif<sup>200</sup>.

Le 1<sup>er</sup> mai 2020, un article du journal Le Monde indique qu'à la suite du référendum constitutionnel et des élections législatives, le FNDC a accusé le régime d'utiliser la crise sanitaire liée au COVID-19 pour museler l'opposition et « de profiter de cette situation exceptionnelle pour renforcer son emprise au détriment des libertés fondamentales »<sup>201</sup>.

Dans un mémorandum écrit le 4 avril 2020, le FNDC s'exprime sur le bilan qu'il fait des violences exercées sur les populations civiles le jour du double scrutin et les jours suivants en affirmant qu'elles ont :

« [...] entraîné la mort, dans des conditions souvent atroces, de 9 personnes à Conakry, une à Dubréka et une à Mamou. À Nzérékoré, un bilan provisoire fait état de 50 morts dont certains auraient été nuitamment enterrés dans une fosse commune en pleine forêt, sans compter les disparitions et les nombreux blessés par balles et armes blanches »<sup>202</sup>.

Le 29 avril 2020, le FNDC a demandé à la Cour pénale internationale d'ouvrir une enquête sur les crimes contre l'humanité qui auraient été commis par le gouvernement au cours des derniers mois<sup>203</sup>.

---

<sup>198</sup> Africa Guinée, 08/04/2020, [url](#)

<sup>199</sup> FNDC, 08/04/2020, [url](#)

<sup>200</sup> FNDC, 18/04/2020, [url](#)

<sup>201</sup> Le Monde, 01/05/2020, [url](#)

<sup>202</sup> UFDG, 04/04/2020, [url](#)

<sup>203</sup> Le Monde, 01/05/2020, [url](#)

## Résumé

En avril 2019, a été créé le Front national pour la défense de la Constitution (FNDC), un collectif de partis politiques d'opposition, d'organisations de la société civile et de syndicats. Les principales formations politiques de l'opposition, dont l'Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG) et l'Union des forces républicaines (UFR) ont rejoint ce mouvement qui, au cours de la période concernée par cette recherche, a largement pris le devant de la scène par rapport aux autres coalitions politiques.

Les libertés d'association et de réunion ont valeur constitutionnelle dans le système de droit guinéen, même si les autorités apportent des limites à ces droits. Les partis politiques de l'opposition disposent de la liberté de réunion et de la liberté d'expression. Leurs sièges respectifs sont situés à Conakry, ils sont visibles et connus de tous. Les partis tiennent des assemblées générales et sont organisés en structures locales et en fédérations à l'étranger qui sont actives. Les partis politiques mènent leurs activités sans entrave, mis à part des restrictions relatives à l'organisation de certaines manifestations publiques.

Début 2019, des débats sur la révision de la Constitution guinéenne ont été entamés. L'opposition a rapidement manifesté son inquiétude que le président Alpha Condé cherche à modifier le texte de la Constitution afin de lui permettre de briguer un troisième mandat. Un mouvement contestataire s'est alors développé autour du FNDC, avec comme première revendication d'assurer l'alternance du pouvoir lors de la présidentielle de 2020.

Ainsi, depuis la mi-octobre 2019, des manifestations massives ont été organisées par le FNDC, dans le but de marquer son opposition au référendum constitutionnel et à toutes modifications de la Constitution. Les manifestations ont principalement eu lieu à Conakry, la capitale, et dans la région de Mamou, bastion de l'opposition. C'est dans ce contexte que le Cedoca a mené une mission de travail à Conakry, du 3 au 12 novembre 2019.

Les autorités ont dans certains cas autorisé la tenue de ces manifestations, mais la majorité des événements de contestation ont été dispersés par les forces de l'ordre et de sécurité, faisant parfois un usage excessif de la force. De nombreux affrontements entre ces dernières et les manifestants ont été observés, les manifestants dressant des barricades et lançant des projectiles sur les forces de l'ordre, lesquelles ont répliqué en faisant usage de gaz lacrymogènes et en tirant parfois à balles réelles. Les manifestants ont fait l'objet d'arrestations et, dans certains cas, ont été portés disparus. Les leaders de la contestation ainsi que des militants ont fait l'objet de poursuites judiciaires. Des journalistes ont également subi des menaces et des violences dans l'exercice de leur travail et ont vu leur liberté d'expression restreinte. Dans certains cas, des victimes causées par les violences lors des manifestations n'ont pas été prises en charge par les structures hospitalières publiques et la Croix-Rouge guinéenne.

Après plusieurs reports, le référendum constitutionnel a eu lieu le 22 mars 2020, couplé aux élections législatives. Le jour du scrutin a été marqué par d'importantes violences : des affrontements entre les forces de sécurité et les manifestants ont fait une dizaine de morts à Conakry, et au moins quatre à Nzérékoré. Les manifestants ont attaqué les bureaux de vote et détruit du matériel électoral. Les forces de l'ordre ont usé de grenades lacrymogènes et tiré à balles réelles sur des manifestants.

À la suite du double scrutin, les tensions politiques ne se sont pas apaisées et des violences ont encore été constatées, notamment à Nzérékoré. Au début du mois d'avril 2020, le FNDC a accusé le pouvoir en place d'utiliser la crise sanitaire liée au COVID-19 pour museler l'opposition et de profiter de cette situation exceptionnelle pour limiter les libertés fondamentales. Le FNDC fait en effet état d'une vague d'arrestations dont font l'objet les opposants politiques depuis l'annonce de l'état d'urgence pour COVID-19 fin mars 2020.

Début avril 2020, le nouveau texte constitutionnel est approuvé après que les résultats du référendum ont annoncé une large victoire pour le « oui ». La nouvelle Constitution a été promulguée le 6 avril 2020, laissant au président la possibilité de briguer un troisième mandat.

Le FNDC estime que les forces de sécurité ont tué 45 personnes depuis octobre 2019. Selon les autorités guinéennes, les manifestants auraient causé la mort d'au moins un gendarme pendant les événements d'octobre 2019.

Les organisations de défense des droits humains tels que Human Rights Watch (HRW) et Amnesty International (AI) dénoncent une répression croissante des populations et une atteinte à leurs libertés de réunion et d'expression. Elles alertent quant aux arrestations parfois arbitraires de représentants du FNDC ou de manifestants, accusés de porter atteinte à l'ordre public.

## Bibliographie

### Contacts directs

Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG), entretien, Conakry, 05/11/2019, coordonnées non communiquées pour des raisons de confidentialité

Organisation guinéenne de défense des droits de l'homme et du citoyen (OGDH), entretien, Conakry, 06/11/2019, [ogdh2004@yahoo.fr](mailto:ogdh2004@yahoo.fr)

Organisation de la société civile, entretien, Conakry, 08/11/2019, coordonnées non communiquées pour des raisons de confidentialité

### Sources écrites et audiovisuelles

Africa Guinée, *2ème journée de manifestations en Guinée : Conakry renoue avec la violence...*, 15/10/2019, <https://www.africaguinee.com/articles/2019/10/15/2eme-journee-de-manifestations-en-guinee-conakry-renoue-avec-la-violence> [consulté le 08/04/2020]

Africa Guinée, *Conakry : plusieurs PA attaqués, une nouvelle victime enregistrée...*, 14/10/2019, <https://www.africaguinee.com/articles/2019/10/14/conakry-plusieurs-pa-attaques-une-nouvelle-victime-enregistree> [consulté le 08/04/2020]

Africa Guinée, *Dossier Sanoh, Kondouno et Cie : la Cour d'Appel tranche...* 05/12/2019, <https://www.africaguinee.com/articles/2019/12/05/dossier-sanoh-kondouno-et-cie-la-cour-d-appel-tranche> [consulté le 28/04/2020]

Africa Guinée, *Guinée : Qui a interdit François Bourouno de sortir du territoire ?*, 20/10/2019, <https://www.africaguinee.com/articles/2019/10/20/guinee-qui-interdit-francois-bourouno-de-sortir-du-territoire> [consulté le 14/04/2020]

Africa Guinée, *Guinée : risque élevé de "nouvelles violences" ce jeudi à Conakry...*, 30/10/2019, <https://www.africaguinee.com/articles/2019/10/30/guinee-risque-eleve-de-nouvelles-violences-ce-jeudi-conakry> [consulté le 07/04/2020]

Africa Guinée, *Guinée : un opposant interdit de sortir du territoire...*, 19/10/2019, <https://www.africaguinee.com/articles/2019/10/19/guinee-un-opposant-interdit-de-sortir-du-territoire> [consulté le 06/04/2020]

Africa Guinée, *Guinée: "Chasse aux sorcières" contre les partisans de Cellou à Koundara?*, 08/04/2020, <https://www.africaguinee.com/articles/2020/04/08/guinee-chasse-aux-sorcieres-contre-les-partisans-de-cellou-koundara> [consulté le 28/04/2020]

Africa Guinée, *Guinée: Deux députés du parti de Cellou arrêtés à la veille des élections...*, 21/03/2020, <https://www.africaguinee.com/articles/2020/03/21/guinee-deux-deputes-du-parti-de-cellou-arretes-la-veille-des-elections> [consulté le 20/04/2020]

Africa Guinée, *Guinée: le parti d'Alpha Condé garde le contrôle de l'Assemblée Nationale...*, 15/04/2020, <https://www.africaguinee.com/articles/2020/04/15/guinee-le-parti-d-alpha-conde-garde-le-contrôle-de-l-assemblée-nationale> [consulté le 30/04/2020]

Africa Guinée, *Guinée: Manifestation spontanée à Labé contre les résultats du référendum...*, 28/03/2020, <https://www.africaguinee.com/articles/2020/03/28/guinee-manifestation-spontanee-labe-contre-les-resultats-du-referendum> [consulté le 30/04/2020]

Africa Guinée, *Guinée: nouvelle vague de libération d'opposants au 3ème mandat...*, 02/12/2019, <https://www.africaguinee.com/articles/2019/12/02/guinee-nouvelle-vague-de-liberation-d-opposants-au-3eme-mandat> [consulté le 10/04/2020]

Africa Guinée, *Guinée: Plusieurs responsables du parti de Sidya Touré arrêtés à Conakry...*, 19/02/2020, <https://www.africaguinee.com/articles/2020/02/19/guinee-plusieurs-responsables-du-parti-de-sidya-toure-arretes-conakry> [consulté le 16/04/2020]

- Africa Guinée, *Heurts à Conakry: Deux gardes du corps et un proche de Cellou touchés...*, 04/11/2019, <https://www.africaguinee.com/articles/2019/11/04/heurts-conakry-deux-gardes-du-corps-et-un-proche-de-cellou-touche> [consulté le 09/04/2020]
- Africa Guinée, *Kaloum: important dispositif sécuritaire déployé à la morgue d'Ignace Deen...*, 30/10/2019, <https://www.africaguinee.com/articles/2019/10/30/kaloum-important-dispositif-securitaire-deploye-la-morgue-d-ignace-deen> [consulté le 06/04/2020]
- Africa Guinée, *Kidnapping et disparition d'opposants: Cellou appelle les guinéens à se lever...*, 08/03/2020, <https://www.africaguinee.com/articles/2020/03/08/kidnapping-et-disparition-d-opposants-cellou-appelle-les-guineens-se-lever> [consulté le 20/04/2020]
- Africa Guinée, *Manifestations du FNDC : Des femmes dans la rue à Kaloum...*, 29/02/2020, <https://www.africaguinee.com/articles/2020/02/28/manifestations-du-fndc-des-femmes-dans-la-rue-kaloum> [consulté le 16/04/2020]
- Africa Guinée, *Manifestations du FNDC : Policiers et manifestants s'affrontent à Wanindara...*, 27/02/2020, <https://www.africaguinee.com/articles/2020/02/27/manifestations-du-fndc-policiers-et-manifestants-s-affrontent-wanindara> [consulté le 16/04/2020]
- Africa Guinée, *Nouvelle journée de manifestations à Conakry : des échauffourées signalées à la T6...*, 12/02/2020, <https://www.africaguinee.com/articles/2020/02/12/nouvelle-journee-de-manifestations-conakry-des-echauffourees-signalées-la-t6> [consulté le 16/04/2020]
- Africa Guinée, *Référendum en Guinée: La Cour Constitutionnelle valide la victoire du OUI*, 03/04/2020, <https://www.africaguinee.com/articles/2020/04/03/referendum-en-guinee-la-cour-constitutionnelle-valide-la-victoire-du-oui> [consulté le 28/04/2020]
- Africa Guinée, *Urgent/Guinée: le FNDC demande le départ immédiat d'Alpha Condé...*, 24/02/2020, <https://www.africaguinee.com/articles/2020/02/24/urgentguinee-le-fndc-demande-le-depart-immédiat-d-alpha-conde> [consulté le 28/04/2020]
- Africa Guinée, *Urgent: Alpha Condé promulgue la "Constitution controversée du 22 mars"...*, 06/04/2020, <https://www.africaguinee.com/articles/2020/04/06/urgent-alpha-conde-promulgue-la-constitution-controversee-du-22-mars> [consulté le 28/04/2020]
- Agence Afrique, *Les manifestations en Guinée ont fait 9 morts depuis lundi*, 18/10/2019, <http://www.agenceafrique.com/21223-les-manifestations-en-guinee-ont-fait-9-morts-depuis-lundi.html> [consulté le 06/04/2020]
- Agence Afrique, *Trois civils tués dans de nouveaux affrontements en Guinée Conakry*, 24/01/2020, <http://www.agenceafrique.com/22653-trois-civils-tues-dans-de-nouveaux-affrontements-en-guinee-conakry.html> [consulté le 14/04/2020]
- Amnesty International (AI), *Guinée. Disparitions forcées et arrestations d'opposants avant un scrutin contesté*, 20/03/2020, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/03/guinee-referendum/> [consulté le 30/04/2020]
- Amnesty International (AI), *Guinée. La mort de quatre personnes dans des manifestations fait craindre de nouvelles arrestations*, 14/10/2019, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2019/10/guinea-fears-of-more-arrests-four-killed-in-protests/> [consulté le 14/04/2020]
- Amnesty International (AI), *Guinée. Les voyants au rouge pour les droits humains à l'approche de l'élection présidentielle*, 13/11/2019, <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2019/11/guinea-human-rights-red-flags-ahead-of-presidential-election/> [consulté le 08/04/2020]
- Amnesty International (AI), *Human Rights in Africa: Review of 2019 – Guinea*, 08/04/2020, <https://www.ecoi.net/en/document/2028277.html> [consulté le 29/04/2020]
- British Broadcasting Corporation (BBC) (Lo N.K.), *Comprendre la crise politique en Guinée*, 29/02/2020, <https://www.bbc.com/afrique/region-50059129> [consulté le 16/04/2020]
- British Broadcasting Corporation (BBC), *Deux morts lors des manifestations du FNDC en Guinée*, 14/01/2020, <https://www.bbc.com/afrique/region-51101626> [consulté le 14/04/2020]

Deutsche Welle (DW), *Elections législatives et référendum constitutionnel reportés en Guinée*, 28/02/2020, <https://www.dw.com/fr/elections-l%C3%A9gislatives-et-r%C3%A9f%C3%A9rendum-constitutionnel-report%C3%A9s-en-guin%C3%A9e/a-52578652> [consulté le 17/04/2020]

Deutsche Welle (DW), *Plusieurs opposants arrêtés en Guinée*, 14/10/2019, <https://www.dw.com/fr/plusieurs-opposants-arr%C3%AAt%C3%A9s-en-guin%C3%A9e/a-50809360> [consulté le 07/04/2020]

Fédération internationale pour les droits humains (FIDH), *Guinée : Détention arbitraire de M. Oumar Sylla, alias Foniké Mengué*, 21/04/2020, <https://www.fidh.org/fr/themes/defenseurs-des-droits-humains/guinee-detention-arbitraire-de-m-oumar-sylla-alias-fonike-mengue> [consulté le 08/05/2020]

France 24, *Contestation en Guinée : plusieurs manifestants blessés par balles à Conakry*, 04/11/2019, <https://www.france24.com/fr/20191104-contestation-guinee-manifestants-blesses-balles-conakry-alpha-conde> [consulté le 09/04/2020]

France 24, *En Guinée, une femme utilisée comme bouclier humain par des policiers*, 30/01/2020, <https://observers.france24.com/fr/20200130-guinee-femme-utilisee-comme-bouclier-humain-policiers-conakry> [consulté le 14/04/2020]

France Info, *Guinée Conakry : l'opposition boycotte les élections législatives du 16 février 2020*, 09/01/2020, [https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/politique-africaine/guinee-conakry-l-opposition-boycotte-les-elections-legislatives-du-16-fevrier-2020\\_3775817.html](https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/politique-africaine/guinee-conakry-l-opposition-boycotte-les-elections-legislatives-du-16-fevrier-2020_3775817.html) [consulté le 30/04/2020]

France Inter, *Fatoumatah, figure des abus policiers en Guinée malgré elle*, 11/03/2020, <https://www.franceinter.fr/emissions/sous-les-radars/sous-les-radars-11-mars-2020> [consulté le 28/04/2020]

Front national de défense de la Constitution (FNDC), *Déclaration N°019/FNDC/2019*, 30/08/2019, <https://guineematin.com/wp-content/uploads/2019/08/Declaration-N19-du-FNDC-Actualis%C3%A9-1.pdf> [consulté le 10/04/2020]

Front national de défense de la Constitution (FNDC), *Le FNDC appelle à des manifestations massives dans tous les carrefours et ronds-points de Conakry ce lundi 23 mars*, 22/03/2020, <http://fndcguinee.com/index.php/2020/03/22/le-fndc-appelle-a-des-manifestations-massives-dans-tous-les-carrefours-et-ronds-points-de-conakry-ce-lundi-23-mars/> [consulté le 30/04/2020]

Front national de défense de la Constitution (FNDC), *Le FNDC appelle les populations de Conakry à observer une journée de ville morte le mardi 21 avril 2020*, 18/04/2020, <http://fndcguinee.com/index.php/2020/04/18/le-fndc-appelle-les-populations-de-conakry-a-observer-une-journee-de-ville-morte-le-mardi-21-avril-2020/> [consulté le 30/04/2020]

Front national de défense de la Constitution (FNDC), *Le FNDC ne reconnaîtra aucune institution issue du coup d'État constitutionnel du 22 mars 2020*, 07/04/2020, <http://fndcguinee.com/index.php/2020/04/07/le-fndc-ne-reconnaitra-aucune-institution-ou-constitution-issues-du-coup-detat-constitutionnel-du-22-mars-2020/> [consulté le 28/04/2020]

Front national de défense de la Constitution (FNDC), *Violence à N'Zérékoré : Voici la liste des instigateurs de la folie meurtrière du 22 mars et jours suivants (communiqué)*, 15/04/2020, <http://fndcguinee.com/index.php/2020/04/15/violence-a-nzerekore-voici-la-liste-des-instigateurs-de-la-folie-meurtriere-du-22-mars-et-jours-suivants-communique/> [consulté le 30/04/2020]

Groupe de recherche et d'information sur la paix (GRIP), *Guinée : origines et risques de la crise constitutionnelle*, 28/02/2020, <https://www.grip.org/fr/node/2924> [consulté le 29/04/2020]

Guinée actuelle (Diallo A. O.), *L'axe : au-delà du factuel*, 15/11/2018, <http://guineeactuelle.com/laxe-au-dela-du-factuel> [consulté le 08/05/2020]

Guinée matin, *Justice : des membres du FNDC Labé condamnés à six mois assortis de sursis*, 19/10/2019, <https://guineematin.com/2019/10/19/justice-des-membres-du-fndc-labe-condamnes-a-six-mois-assortis-de-sursis/> [consulté le 06/04/2020]

Guinée matin, *Urgent : l'inhumation des jeunes tués lors des manifs du FNDC reportée*, 30/10/2019, <https://guineematin.com/2019/10/30/urgent-linhumation-des-jeunes-tues-lors-des-manifs-du-fndc-reportee/> [consulté le 28/04/2020]

Guinée matin, *Manifestation contre un 3ème mandat d'Alpha Condé : voici l'appel du FNDC*, 09/01/2020, <https://guineematin.com/2020/01/09/manifestation-contre-un-3eme-mandat-dalpha-conde-voici-lappel-du-fndc/> [consulté le 28/04/2020]

Guinée news, *Conakry : le FNDC appelle à des manif dès le 14 octobre en Guinée et à l'étranger (déclaration)*, 07/10/2019, <https://www.guineenews.org/conakry-le-fndc-appelle-a-des-manifs-des-le-14-octobre-en-guinee-et-a-letranger-declaration/> [consulté le 07/04/2020]

Guinée news, *Conakry : le FNDC appelle à des manif dès le 14 octobre en Guinée et à l'étranger (déclaration)*, 07/10/2019, <https://www.guineenews.org/conakry-le-fndc-appelle-a-des-manifs-des-le-14-octobre-en-guinee-et-a-letranger-declaration/> [consulté le 09/04/2020]

Guinée news, *Violences à Conakry: le FNDC veut des sanctions contre la croix rouge guinéenne (lettre)*, 19/02/2020, <https://www.guineenews.org/violences-a-conakry-le-fndc-veut-des-sanctions-contre-la-croix-rouge-guineenne-lettre/> [consulté le 16/04/2020]

Guinée réalité, *COVID-19 : le FNDC dénonce l'instrumentalisation de la crise sanitaire par le gouvernement guinéen*, 08/04/2020, <https://guineerealite.info/2020/04/08/covid-19-le-fndc-denonce-linstrumentalisation-de-la-crise-sanitaire-par-le-gouvernement-guineen/> [consulté le 28/04/2020]

Human Rights Watch (HRW), *Guinée : Craintes d'une répression accrue à l'approche du référendum constitutionnel*, 19/02/2020, <https://www.hrw.org/fr/news/2020/02/19/guinee-craintes-dune-repression-accrue-lapproche-du-referendum-constitutionnel> [consulté le 16/04/2020]

Human Rights Watch (HRW), *Guinée : Mettre fin à la répression contre ceux qui s'opposent à une nouvelle constitution*, 18/10/2019, <https://www.hrw.org/fr/news/2019/10/18/guinee-mettre-fin-la-repression-contre-ceux-qui-sopposent-une-nouvelle-constitution> [consulté le 09/04/2020]

Human Rights Watch (HRW), *Guinée : Répression du droit de manifester*, 03/10/2019, <https://www.hrw.org/fr/news/2019/10/03/guinee-repression-du-droit-de-manifester> [consulté le 07/04/2020]

Human Rights Watch (HRW), *Guinée : Un référendum entaché de violences*, 10/04/2020, <https://www.hrw.org/fr/news/2020/04/10/guinee-un-referendum-entache-de-violences> [consulté le 30/04/2020]

Human Rights Watch (HRW), *Meurtres lors d'un cortège funèbre en Guinée avant la tenue de nouvelles manifestations*, 06/11/2019, <https://www.hrw.org/fr/news/2019/11/06/meurtres-lors-dun-cortege-funebre-en-guinee-avant-la-tenue-de-nouvelles> [consulté le 09/04/2020]

Human Rights Watch (HRW), *Rapport mondial 2020 : Guinée*, 14/01/2020, <https://www.hrw.org/fr/world-report/2020/country-chapters/336760#3901c3> [consulté le 28/04/2020]

Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS), *Élections et révision constitutionnelle en Guinée : vers un possible enlèvement ?*, 20/03/2020, <https://www.iris-france.org/145457-elections-et-revision-constitutionnelle-en-guinee-vers-un-possible-enlèvement/> [consulté le 16/04/2020]

International Crisis Group (ICG), *Crisis Watch February. Guinea*, 02/2020, <https://www.crisisgroup.org/crisiswatch/march-alerts-and-february-trends-2020#guinea> [consulté le 16/04/2020]

International Crisis Group (ICG), *CrisisWatch: December Alerts and November Trends 2019*, 12/12/2019, <https://www.crisisgroup.org/crisiswatch/december-alerts-and-november-trends-2019> [consulté le 09/04/2020]

International Crisis Group (ICG), *CrisisWatch: February Alerts and January Trends 2020*, 22/02/2020, <https://www.crisisgroup.org/crisiswatch/february-alerts-and-january-trends-2020> [consulté le 16/04/2020]

International Crisis Group (ICG), *CrisisWatch: January 2020 Alerts and December 2019 Trends*, 15/01/2020, <https://www.crisisgroup.org/crisiswatch/crisiswatch-january-2020-alerts-and-december-2019-trends> [consulté le 20/04/2020]

International Crisis Group (ICG), *CrisisWatch: March Alerts and February Trends 2020*, 29/03/2020, <https://www.crisisgroup.org/crisiswatch/march-alerts-and-february-trends-2020> [consulté le 17/04/2020]

International Crisis Group (ICG), *CrisisWatch: November Alerts & October Trends 2019*, 12/11/2019, <https://www.crisisgroup.org/crisiswatch/november-alerts-october-trends-2019> [consulté le 08/04/2020]

- Jeune Afrique (Barry D.), *Guinée : l'opposition, d'une coalition l'autre*, 14/05/2019, <https://www.jeuneafrique.com/maq/772852/politique/guinee-lopposition-dune-coalition-lautre/> [consulté le 17/04/2020]
- Jeune Afrique (Barry D.), *Guinée : que contient le projet de nouvelle Constitution proposé par Alpha Condé ?*, 20/12/2019, <https://www.jeuneafrique.com/872558/politique/guinee-que-contient-le-projet-de-nouvelle-constitution-propose-par-alpha-conde/> [consulté le 10/04/2020]
- Jeune Afrique (Barry D., Diallo F.), *Guinée : climat de tension à Conakry, paralysée par les manifestations*, 14/10/2019, <https://www.jeuneafrique.com/842977/politique/guinee-climat-de-tensions-a-conakry-paralysee-par-les-manifestations/> [consulté le 08/04/2020]
- Jeune Afrique (Diallo F.), *Guinée : Alpha Condé fixe les règles du référendum constitutionnel*, 31/01/2020, <https://www.jeuneafrique.com/889406/politique/guinee-alpha-conde-fixe-les-regles-du-referendum-constitutionnel/> [consulté le 14/04/2020]
- Jeune Afrique (Diallo F.), *Guinée : les poids lourds de l'opposition boycottent les législatives*, 07/01/2020, <https://www.jeuneafrique.com/877944/politique/guinee-les-poids-lourds-de-lopposition-boycottent-les-legislatives/> [consulté le 23/03/2020]
- Jeune Afrique, *Guinée : les législatives reportées au 1er mars*, 04/02/2020, <https://www.jeuneafrique.com/891268/politique/guinee-les-legislatives-reportees-au-1er-mars/> [consulté le 16/04/2020]
- Jeune Afrique, *Guinée : un double scrutin entaché par les violences*, 24/03/2020, <https://www.jeuneafrique.com/914863/politique/guinee-un-double-scrutin-entache-par-les-violences/> [consulté le 30/04/2020]
- Jeune Afrique, *Guinée : le report des élections « n'est ni une victoire ni une défaite », selon l'opposition – Jeune Afrique*, 01/03/2020, <https://www.jeuneafrique.com/903889/politique/guinee-le-report-des-elections-nest-ni-une-victoire-ni-une-defaite-selon-lopposition/> [consulté le 17/04/2020]
- Jeune Afrique, *Guinée : les principaux leaders du FNDC remis en liberté provisoire*, 29/11/2019, <https://www.jeuneafrique.com/863390/societe/guinee-les-principaux-leaders-du-fndc-remis-en-liberte-provisoire/> [consulté le 09/04/2020]
- Jeune Afrique, *Guinée : à l'occasion de son retour à Conakry, les partisans d'Alpha Condé investissent la rue*, 01/11/2019, <https://www.jeuneafrique.com/850732/politique/guinee-a-loccasion-de-son-retour-a-conakry-les-partisans-dalpha-conde-investissent-la-rue/> [consulté le 08/04/2020]
- Kaleneews, *Conakry/Marche des femmes : « A compter de ce mercredi 23 octobre 2019, toutes les femmes de Guinée vont manifester dans leurs quartiers » (discours)*, 23/10/2019, <https://kaleneews.org/conakry-marche-des-femmes-a-compter-de-ce-mercredi-23-octobre-2019-toutes-les-femmes-de-guinee-vont-manifester-dans-leurs-quartiers-discours/> [consulté le 08/04/2020]
- Kaleneews, *Guinée : marche blanche des femmes dans la capitale Conakry*, 12/12/2019, <https://kaleneews.org/guinee-marche-blanche-des-femmes-dans-la-capitale-conakry/> [consulté le 08/04/2020]
- Kaleneews, *Guinée/Manifs du FNDC du jeudi 24 octobre : l'itinéraire modifié par les autorités communales*, 23/10/2019, <https://kaleneews.org/guinee-manifs-du-fndc-du-jeudi-24-octobre-litineraire-modifie-par-les-autorites-communales/> [consulté le 07/04/2020]
- Le Figaro avec l'Agence France-Presse (AFP), *Guinée: l'opposition appelle à la mobilisation contre un 3e mandat du président Condé*, 07/10/2019, <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/guinee-l-opposition-appelle-a-la-mobilisation-contre-un-3e-mandat-du-president-conde-20191007> [consulté le 07/04/2020]
- Le Monde Afrique, *Guinée: le président Condé annonce un référendum constitutionnel à hauts risques*, 06/02/2020, <https://afrique.lalibre.be/46404/guinee-le-president-conde-annonce-un-referendum-constitutionnel-a-hauts-risques/> [consulté le 16/04/2020]
- Le Monde avec l'Agence France-Presse (AFP), *En Guinée, le parti du président, Alpha Condé, obtient une très large majorité parlementaire*, 02/04/2020, [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/04/02/en-guinee-le-parti-du-president-alpha-conde-obtient-une-tres-large-majorite-parlementaire\\_6035243\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/04/02/en-guinee-le-parti-du-president-alpha-conde-obtient-une-tres-large-majorite-parlementaire_6035243_3212.html) [consulté le 30/04/2020]

- Le Monde, *Alpha Condé : « Je ferai ce que veut le peuple de Guinée »*, 24/10/2020, [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/10/24/alpha-conde-je-ferai-ce-que-le-peuple-veut\\_6016769\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/10/24/alpha-conde-je-ferai-ce-que-le-peuple-veut_6016769_3212.html) [consulté le 30/04/2020]
- Le Monde, *Nouvelle manifestation monstre en Guinée contre une « présidence à vie » d'Alpha Condé*, 24/10/2019, [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/10/24/guinee-nouvelle-manifestation-contre-une-presidence-a-vie-d-alpha-conde\\_6016811\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/10/24/guinee-nouvelle-manifestation-contre-une-presidence-a-vie-d-alpha-conde_6016811_3212.html) [consulté le 30 avril 2020]
- Le Monde, *Violences politiques en Guinée : opposition et société civile en appellent à la CPI*, 01/05/2020, [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/05/01/violences-politiques-en-guinee-opposition-et-societe-civile-en-appellent-a-la-cpi\\_6038360\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/05/01/violences-politiques-en-guinee-opposition-et-societe-civile-en-appellent-a-la-cpi_6038360_3212.html) [consulté le 01/05/2020]
- Mosaïque Guinée, *Enlèvements et autres violations des droits humains : les avocats du FNDC vont saisir l'INIDH*, 03/03/2020, <http://mosaïqueguinee.com/enlevements-et-autres-violations-des-droits-humains-les-avocats-du-fndc-vont-saisir-linidh/> [consulté le 17/04/2020]
- Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme, *Guinée : Détention arbitraire de M. Oumar Sylla, alias Foniké Mengué*, 21/04/2020, <https://www.fidh.org/fr/themes/defenseurs-des-droits-humains/guinee-detention-arbitraire-de-m-oumar-sylla-alias-fonike-mengue> [consulté le 30/04/2020]
- Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), *Rapport de mission en Guinée du 7 au 18 novembre 2017*, 2018, [https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/didr\\_rapport\\_de\\_mission\\_en\\_guinee\\_final.pdf](https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/didr_rapport_de_mission_en_guinee_final.pdf) [consulté le 14/04/2020]
- Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), *Rapport de mission en Guinée du 7 au 18 novembre 2017*, 2018, [https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/didr\\_rapport\\_de\\_mission\\_en\\_guinee\\_final.pdf](https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/didr_rapport_de_mission_en_guinee_final.pdf) [consulté le 08/05/2020]
- Organisation mondiale contre la torture (OMCT), *Harcèlement judiciaire à l'encontre de MM. Ibrahima Diallo et Sékou Koundouno*, 19/03/2020, <https://www.omct.org/fr/human-rights-defenders/urgent-interventions/guinea/2020/03/d25745/> [consulté le 20/04/2020]
- Organisation mondiale contre la torture (OMCT), *Libération conditionnelle de cinq membres du Front national pour la défense de la Constitution*, 02/12/2019, <https://www.omct.org/fr/human-rights-defenders/urgent-interventions/guinea/2019/12/d25624/> [consulté le 10/04/2020]
- Organisation mondiale contre la torture (OMCT), *Menaces à l'encontre des membres d'AVIPA, de M. Souleymane Camara et de M. Mamadou Baïlo Barry*, 24/03/2020, <https://www.omct.org/fr/human-rights-defenders/urgent-interventions/guinea/2020/03/d25757/> [consulté le 20/04/2020]
- Parlement européen, *Communiqué de presse. Violations des droits de l'homme en Guinée-Conakry et à Madagascar*, 13/02/2020, <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20200206IPR72020/violations-des-droits-de-l-homme-en-guinee-conakry-et-a-madagascar> [consulté le 16/04/2020]
- Parti des démocrates pour l'espoir (PADES) [Facebook profile], s.d., <https://www.facebook.com/lepartipades.official/> [consulté le 08/05/2020]
- Radio France internationale (RFI), *«Mobilisation illimitée» en Guinée: timide retour au calme après des heurts*, 15/01/2020, <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20200115-guinee-fndc-deux-morts-mobilisation-illimitee-heurt-retour-calme-timide> [consulté le 14/04/2020]
- Radio France internationale (RFI), *Crise en Guinée: l'appel des religieux au FNDC*, 31/01/2020, <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20200130-l%C3%A9gislatives-guin%C3%A9e-autorit%C3%A9s-religieuses-demandent-report> [consulté le 14/04/2020]
- Radio France internationale (RFI), *Double scrutin en Guinée: une journée de vote marquée par des tensions*, 22/03/2020, <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20200322-guinee-conakry-ouverture-bureaux-vote-legislatives-referendum> [consulté le 20/04/2020]
- Radio France internationale (RFI), *Élections en Guinée: l'armée dans la rue, la grande crainte des ONG des droits humains*, 28/02/2020, <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20200228-%C3%A9lections-guin%C3%A9e-arm%C3%A9e-rue-crainte-ong-droits-humains> [consulté le 16/04/2020]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: «marche de l'ultimatum» contre un éventuel 3e mandat d'Alpha Condé*, 06/01/2020, <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20200106-guinee-conakry-marche-ultimatum-reforme-constitution-3eme-mandat-alpha-conde> [consulté le 14/04/2020]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: 2 jeunes tués lors d'affrontements en marge des manifestations du FNDC*, 14/01/2020, <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20200114-guinee-2-jeunes-tues-affrontements-manifestations-fndc> [consulté le 14/04/2020]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: accalmie après les affrontements meurtriers à Nzérékoré*, 25/03/2020, <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20200325-quin%C3%A9e-accalmie-apr%C3%A8s-les-affrontements-meurtriers-nz%C3%A9r%C3%A9kor%C3%A9> [consulté le 20/04/2020]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: après six semaines, les opposants au référendum restent déterminés*, 27/11/2019, <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20191127-guinee-opposants-referendum-cond%C3%A9-constitution-determines> [consulté le 09/04/2020]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: Conakry au ralenti mais la mobilisation faiblit*, 12/02/2020, <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20200212-quin%C3%A9e-nouvelle-journ%C3%A9e-manifestation-modification-constitution> [consulté le 16/04/2020]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: couplage du référendum constitutionnel avec les législatives du 1er mars*, 05/02/2020, <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20200205-quin%C3%A9e-couplage-referendum-constitutionnel-elections-l%C3%A9gislatives> [consulté le 16/04/2020]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: coups de feu aux abords d'un camp militaire de Conakry*, 20/03/2020, <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20200320-quin%C3%A9e-coups-feu-abords-d-camp-militaire-conakry> [consulté le 20/04/2020]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: dans une vidéo, le président Condé évoque le référendum constitutionnel*, 24/09/2019, <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20190924-guinee-video-president-alpha-conde-referendum-constitutionnel> [consulté le 14/04/2020]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: deux leaders du FNDC interpellés, un journaliste français expulsé*, 06/03/2020, <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20200307-quin%C3%A9e-deux-leaders-fndc-interpell%C3%A9s-journaliste-fran%C3%A7ais-expuls%C3%A9> [consulté le 17/04/2020]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: importante manifestation de soutien au président Alpha Condé*, 31/10/2019, <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20191031-guinee-manifestation-soutien-alpha-conde> [consulté le 07/04/2020]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: l'opposition pleure ses morts lors d'un nouveau cortège funèbre*, 06/12/2019, <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20191206-guinee-opposition-pleure-morts-nouveau-cortege-funebre> [consulté le 10/04/2020]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: la Céni annonce les 29 listes présentes pour les législatives*, 08/01/2020, <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20200108-guinee-ceni-annonce-29-listes-presentes-legislatives> [consulté le 14/04/2020]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: la contestation et ses conséquences dans le reste du pays*, 21/10/2019, <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20191021-guinee-contestation-consequences-pays> [consulté le 06/04/2020]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: la société civile dénonce des arrestations arbitraires*, 20/02/2020, <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20200220-quin%C3%A9e-soci%C3%A9t%C3%A9-civile-d%C3%A9nonce-arrestations-arbitraires> [consulté le 16/04/2020]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: l'ambassadeur de France convoqué après les critiques sur les élections*, 27/03/2020, <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20200327-quin%C3%A9e-l-ambassadeur-france-convoqu%C3%A9-apr%C3%A8s-les-critiques-les-%C3%A9lections> [consulté le 20/04/2020]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: le double scrutin est reporté, annonce le président Alpha Condé*, 28/02/2020, <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20200228-quin%C3%A9e-le-double-scrutin-est-report%C3%A9-annonce-le-pr%C3%A9sident-alpha-cond%C3%A9> [consulté le 17/04/2020]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: le procès de dix responsables du FNDC renvoyé*, 06/12/2019, <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20191206-guinee-proces-opposition-fndc-renvoy%C3%A9-manifestations-alpha-conde> [consulté le 10/04/2020]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: les conclusions des experts de la Cédéao sur le fichier électoral*, 11/03/2020, <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20200311-guin%C3%A9e-les-conclusions-experts-la-c%C3%A9d%C3%A9ao-le-fichier-%C3%A9lectoral> [consulté le 20/04/2020]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: les consultations sur la Constitution s'achèvent sans l'opposition*, 05/10/2019, <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20191004-guinee-bilan-consultations-nouvelle-constitution> [consulté le 07/04/2020]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: les élections législatives reportées au 1er mars*, 04/02/2020, <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20200204-guin%C3%A9e-report-elections-legislatives> [consulté le 16/04/2020]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: les femmes du FNDC demandent à nouveau justice pour les enfants tués*, 13/12/2019, <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20191213-guinee-femmes-fndc-demandent-justice-enfants-tues> [consulté le 10/04/2020]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: les principaux leaders du FNDC remis en liberté provisoire*, 29/11/2019, <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20191129-guinee-principaux-leaders-fndc-remis-liberte-provisoire> [consulté le 09/04/2020]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: l'opposition boycottera les législatives de février*, 23/12/2019, <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20191223-guinee-opposition-legislatives-constitution-alpha-conde> [consulté le 10/04/2020]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: marée rouge à Conakry pour protester contre le président Condé*, 08/11/2019, <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20191108-guinee-maree-rouge-deferlent-conakry-troisieme-mandat-alpha-conde> [consulté le 09/04/2020]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: nouveau report pour le double scrutin*, 11/03/2020, <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20200311-guin%C3%A9e-encore-report-double-scrutin> [consulté le 20/04/2020]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: nouvelle manifestation à Conakry contre un éventuel 3e mandat de Condé*, 10/12/2019, <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20191210-nouvelle-manifestation-fndc-guinee-acte-6> [consulté le 10/04/2020]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: peines de prison ferme pour les responsables du FNDC*, 22/10/2019, <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20191022-guinee-peines-prison-ferme-responsables-fndc> [consulté le 07/04/2020]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: plusieurs centaines de femmes défilent à l'appel du FNDC*, 24/10/2019, <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20191024-guinee-plusieurs-centaines-femmes-defilent-appel-fndc> [consulté le 06/04/2020]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: plusieurs membres du FNDC interpellés*, 13/10/2019, <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20191013-guinee-plusieurs-membres-fndc-interpelles-societe-civile> [consulté le 08/04/2020]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: plusieurs morts et des blessés dans des heurts lors du double scrutin*, 23/03/2020, <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20200323-guinee-mort-blesses-violences-double-scrutin-referendum> [consulté le 20/04/2020]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: polémique sur la prise en charge des blessés lors des manifestations*, 20/02/2020, <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20200220-guinee-polemique-prise-charge-manifestations-blesses> [consulté le 16/04/2020]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: renvoi du procès des membres du FNDC arrêtés en amont de manifestations*, 17/10/2019, <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20191017-guinee-proces-fndc-renvoi-manifestations> [consulté le 08/04/2020]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: retour sur les affrontements meurtriers de Nzérékoré*, 30/03/2020, <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20200329-guin%C3%A9e-violences-double-scrutin-nz%C3%A9r%C3%A9kor%C3%A9> [consulté le 20/04/2020]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: suite du procès de huit opposants au troisième mandat*, 18/10/2019, <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20191018-guinee-suite-proces-huit-opposants-troisieme-mandat> [consulté le 06/04/2020]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: tensions et défiance à la veille du double scrutin*, 21/03/2020, <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20200321-guin%C3%A9e-tension-veille-double-scrutin> [consulté le 20/04/2020]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: un «oui» massif à la Constitution contestée*, 27/03/2020, <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20200327-guin%C3%A9e-oui-massif-constitution-contest%C3%A9e> [consulté le 20/04/2020]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: une journée de contestation particulièrement violente*, 14/10/2019, <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20191014-guinee-conakry-journee-contestation-violence-constitution-mandat-alpha-conde> [consulté le 08/04/2020]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: une manifestation violemment réprimée dans la ville de Labé*, 24/01/2020, <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20200124-guin%C3%A9e-une-manifestation-violemment-r%C3%A9prim%C3%A9e-ville-lab%C3%A9> [consulté le 14/04/2020]

Radio France internationale (RFI), *Guinée: violents affrontements à Conakry lors d'un cortège funèbre*, 04/11/2019, <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20191104-guinee-manifestation-affrontements-blesses-balles-conakry-forces-ordre> [consulté le 09/04/2020]

Radio France internationale (RFI), *Législatives en Guinée: polémique autour du fichier électoral*, 21/01/2020, <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20200121-l%C3%A9gislatives-guin%C3%A9e-pol%C3%A9mique-autour-fichier-%C3%A9lectoral> [consulté le 14/04/2020]

Radio France internationale (RFI), *Les élections législatives en Guinée n'auront pas lieu le 28 décembre*, 22/10/2019, <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20191022-guinee-elections-legislatives-auront-pas-lieu-le-28-decembre> [consulté le 08/04/2020]

Radio France internationale (RFI), *Les opposants à une modification de la Constitution défilent en nombre à Conakry*, 24/10/2019, <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20191024-guinee-manifestation-opposition-fndc-constitution> [consulté le 06/04/2020]

Radio France internationale (RFI), *Manifestants interpellés en Guinée: l'inquiétude des familles*, 01/02/2020, <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20200201-guinee-conakry-fouta-djallon-interpellations-manifestation-constitution-fndc> [consulté le 16/04/2020]

Radio France internationale (RFI), *Préparation des élections en Guinée: des interrogations sur le fichier des électeurs*, 14/02/2020, <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20200214-pr%C3%A9paration-%C3%A9lections-guin%C3%A9e-interrogations-fichier-%C3%A9lecteurs> [consulté le 16/04/2020]

Radio France internationale (RFI), *Réforme constitutionnelle en Guinée: nouvelle manifestation de l'opposition*, 15/11/2019, <http://www.rfi.fr/fr/afrique/20191115-reforme-constitutionnelle-guinee-nouvelle-manifestation-opposition> [consulté le 09/04/2020]

Reporters sans frontières (RSF), *Guinea: two reporters injured while covering Conakry protest*, 16/11/2019, <https://rsf.org/en/news/guinea-two-reporters-injured-while-covering-conakry-protest> [consulté le 09/04/2020]

Slate Afrique, *Guinée: le procès des initiateurs de la contestation s'ouvre*, 16/10/2019, <https://www.slateafrique.com/1001573/guinee-le-proces-des-initiateurs-de-la-contestation-souvre-> [consulté le 08/04/2020]

TV5 monde, *En Guinée, appel à la mobilisation de l'opposition contre un 3e mandat d'Alpha Condé*, 08/10/2019, <https://information.tv5monde.com/afrique/en-guinee-appel-la-mobilisation-de-l-opposition-contre-un-3e-mandat-d-alpha-conde-325705> [consulté le 07/04/2020]

TV5 Monde, *En Guinée, la tentation du 3ème mandat pour Alpha Condé ?*, 28/02/2020, <https://information.tv5monde.com/afrique/en-guinee-la-tentation-du-3eme-mandat-pour-alpha-conde> [consulté le 16/04/2020]

TV5 Monde, *En Guinée, un 3e mandat pour Alpha Condé ? La perspective se précise*, 24/09/2019, <https://information.tv5monde.com/afrique/en-guinee-un-3e-mandat-pour-alpha-conde-la-perspective-se-precise-323220> [consulté le 14/04/2020]

Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG) [site web], s.d., <http://www.ufdgonline.org/> [consulté le 08/05/2020]

Union des forces démocratiques de Guinée (UFDG), *Mémoire sur les événements survenus avant, pendant et après le double scrutin législatif et référendaire du 22 mars 2020*, 04/04/2020, <http://www.ufdgonline.org/?p=3675> [consulté le 30/04/2020]

Union des forces républicaines (UFR) [site web], s.d., <https://www.ufrguinee.com/> [consulté le 08/05/2020]

United States Department of State (USDOS), *Country Report on Human Rights Practices 2019 – Guinea*, 11/03/2020, <https://www.ecoi.net/en/document/2026397.html> [consulté le 08/05/2020]

Vision Guinée, *La liberté de manifester : réflexion sur le régime applicable en rapport avec l'actualité guinéenne - Vision Guinée*, 18/07/2018, <http://www.visionguinee.info/2018/07/18/la-liberte-de-manifester-reflexion-sur-le-regime-applicable-en-rapport-avec-lactualite-guineenne/> [consulté le 07/04/2020]

Vision Guinée, *Le Barreau de Guinée dénonce les vagues d'arrestations d'opposants et les tueries dans les manifestations*, 17/03/2020, <http://www.visionguinee.info/2020/03/17/le-barreau-de-guinee-denonce-les-vaques-darrestations-dopposants-et-les-tueries-dans-les-manifestations/> [consulté le 28/04/2020]

Vision Guinée, *Marche du 14 novembre : le FNDC refuse de se plier à l'interdiction de manifester à Kindia*, 13/11/2019, <http://www.visionguinee.info/2019/11/13/marche-du-14-novembre-le-fndc-refuse-de-se-plier-a-linterdiction-de-manifester-a-kindia/> [consulté le 10/04/2020]

Vision Guinée, *Une femme utilisée comme bouclier humain par des policiers : le FNDC interpelle la communauté internationale*, 31/01/2020, <http://www.visionguinee.info/2020/01/31/une-femme-utilisee-comme-bouclier-humain-par-des-policiers-le-fndc-interpelle-la-communaute-internationale/> [consulté le 28/04/2020]